

IDENTIFICATION

Dossier # :1155946007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 279 535,37 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant total de 197 815,77 \$ à « Construction Soter inc. », pour la construction de 67 dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2015 - Appel d'offres public RPPV15-01008-OP (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie souhaite mettre en place des dos d'âne à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, afin d'apaiser la circulation. Le dos d'âne allongé est une des nombreuses mesures d'apaisement de la circulation, permettant de modifier le comportement des automobilistes et ainsi, améliorer l'environnement pour les résidents. Les buts de l'apaisement de la circulation sont de réduire la vitesse, dissuader la circulation de transit et minimiser les conflits entre les divers usagers de la route. Les dos d'âne allongés sont relativement économiques et efficaces pour réduire la vitesse, et décourager la circulation de transit. Par contre, ils peuvent dévier les débits à des rues locales adjacentes. De plus, les dos d'âne allongés augmentent le temps réponse pour les services d'urgence, le bruit sur une rue et le temps de déneigement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA11 26 0268 du 6 septembre 2011 : Approbation de la convention de services professionnels avec la firme Génius conseil inc., pour effectuer des analyses, de la conception et de la surveillance des travaux, dans le cadre d'un programme de limiteurs de vitesse (dos d'âne), ainsi que pour l'ajout de quatre (4) feux de circulation sur le territoire de l'arrondissement - Montant total 39 056,34 \$ - Appel d'offres sur invitation RPPV11-07019-OI - (2 soumissionnaires).

Résolution : CA14 26 0256 du 18 août 2014 : Autoriser une dépense totale de 495 000,00 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux, et octroyer à Groupe Hexagone s.e.c., au montant total de 392 029,13 \$, pour la construction de 109 dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2014 - Appel d'offres public RPPV14-04018-OP - (6 soum.)

Résolution : CA15 26 0053 du 9 mars 2015 : Autorisation de la Direction du développement du territoire et des études techniques afin de procéder au lancement d'appel d'offres pour la construction de 67 nouveaux dos d'âne allongés dans le réseau routier local – Sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DESCRIPTION

Ce sera 67 nouveaux dos d'âne qui seront installés et qui s'ajouteront aux 337 aménagés, à ce jour, dans l'arrondissement. Les dos d'âne seront de type allongé, et les travaux consisteront à réaliser une déviation verticale de 80 millimètres de hauteur, sur une longueur totale de 4 m, sur la largeur de la rue, à l'exception des cours d'eau, pour une rue locale. Pour une rue collectrice, les dos d'âne allongés auront une largeur totale de 7 m sur la largeur de la rue, à l'exception des cours d'eau.

L'arrondissement s'était doté d'une grille d'analyse des dos d'âne, en 2011; or, les dos d'âne qui seront installés en 2014 n'ont pas été validés selon tous les critères de la grille d'analyse (résolution CA11 26 0268 du 6 septembre 2011). Seuls les critères concernant les routes principales utilisées pour les véhicules d'urgence, les routes empruntées par la STM et les routes du réseau de camionnage de la Ville de Montréal ont été validés.

L'emplacement des dos d'âne est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire.

L'installation d'un dos d'âne exige de la signalisation, du marquage, afin d'améliorer la visibilité de la signalisation. Toutes ces activités sont réalisées en régie, par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage, et sont prévues dans le cadre d'incidences du contrat de construction.

De plus, un contrat sera octroyé pour la surveillance des travaux en lien avec ce contrat.

L'appel d'offres public, RPPV15-01008-OP, pour la construction de 67 dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2015, a été lancé le 19 mars 2015, par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Six (6) compagnies ont déposé une soumission avant le 7 avril 2015, à 11 heures.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix Total TTC
Les constructions Soter inc.	197 815,77 \$
Groupe TNT inc.	226 517,65 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	262 736,00 \$
Aménagement De Sousa – 4042077 Canada inc.	269 401,31 \$
Eurovia Québec Construction	342 788,40 \$
Les Pavages Ultra inc.	350 966,30 \$
Estimation de l'arrondissement	248 224,41 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	-50 408,64 \$

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à Construction Soter Inc. plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Les dos d'âne sont justifiés sur certains tronçons de rue afin d'apaiser la circulation. La signalisation et le marquage des dos d'âne, pour améliorer la visibilité de la signalisation, sont essentiels pour assurer la sécurité des automobilistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux pour la construction des dos d'âne, la surveillance des travaux, la signalisation, le marquage s'élève à 279 535,37 \$, toutes taxes incluses. Ces montants requis seront pris à même le budget du PRR - Apaisement de la circulation du PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réaliser les travaux de construction pour l'ajout de nouveaux dos d'âne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Appel d'offres sur SEAO : mars 2015
- Ouverture des soumissions : avril 2015
- Octroi du contrat : 4 mai 2015
- Début des travaux : 1 juin 2015
- Fin des travaux : 1 juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres a respecté la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie. Les clauses particulières, en prévention de la collusion et la fraude, ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public. Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur. Les soumissions déposées, dans le cadre de cet appel d'offres public, devaient se conformer aux exigences de la Loi 1 « Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ».

Le plus bas soumissionnaire conforme, « Construction Soter Inc. », a reçu son accréditation de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-4405
Télécop. : 514-872-6388

Daniel LAFOND
Directeur

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1156600005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approbation de protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie installera deux pianos sur le domaine public à partir du mois de mai 2015 et deux pianos supplémentaires au mois de juin, afin que les passants et les résidants puissent y jouer à leur guise pour animer les lieux de façon ludique et rassembleuse. Ce genre d'événement existe ailleurs dans le monde ainsi qu'au Canada. Cette initiative dessert parfaitement la démocratisation de l'art.

Aussi, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement sur le domaine public et déroger à la réglementation municipale. Pour ces événements, nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période déterminée et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c.O-0.1;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260174 (2 juin 2014) pour une demande similaire concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c.O-0.1 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le

domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 (1143581001).
CA13 260187 (2 juillet 2013) pour une demande similaire concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c.O-0.1 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 (1133581007).

DESCRIPTION

Les endroits sélectionnés pour la réalisation de ce projet sont situés sur la Promenade Masson (deux pianos), sur le boulevard Saint-Laurent dans le quartier de La Petite-Italie (un piano) et sur la Plaza Saint-Hubert (un piano). Ce sont les sociétés de développement commercial (SDC) des secteurs sélectionnés qui ont accepté le mandat de se procurer un piano usagé, de l'entretenir, de le sécuriser et d'en disposer adéquatement à la fin du projet.

JUSTIFICATION

Le but du projet est d'encourager les gens à se rencontrer et à se parler, ainsi que de faire connaître des musiciens, d'animer le domaine public et de dynamiser les artères commerciales. De plus, ces occasions se veulent rassembleuses et permettront aux résidents de développer un sentiment d'appartenance au quartier. En somme, un piano de rue est un catalyseur pour provoquer une interaction entre les personnes. D'ailleurs, la présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, dont celle pour le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, qui permettra la présentation de divers spectacles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières permettront à chacune des SDC de : défrayer les coûts reliés à l'ensemble de l'activité Pianos publics de Montréal, incluant la mise en place du projet (achat ou acceptation d'un don de piano); procéder à son entreposage, à sa livraison et à sa récupération sur le lieu préalablement convenu avec l'arrondissement; entretenir, accorder et vérifier le bon état du piano; surveiller et sécuriser celui-ci; le faire décorer; communiquer l'information aux citoyens sur la promotion des activités et occasions spéciales (activités de lancement et de clôture du projet); faire le bilan final et disposer du piano d'une façon adéquate à la toute fin du projet. D'autre part, les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

La contribution financière pour la Société de développement commercial Promenade Masson est de
3 000 \$.

La contribution financière pour la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert est de
3 000 \$.

La contribution financière pour la Société de développement commercial La Petite Italie -
Marché Jean-Talon - Montréal est de 3 000 \$.

Provenance des fonds	Organisme	Montant accordé	Demande d'achat
Budget de fonctionnement 2015 Direction CSLDS	SDC Promenade Masson	3 000 \$	376261
Budget de fonctionnement 2015 Direction CSLDS	SDC Plaza Saint-Hubert	3 000 \$	376261
Budget de fonctionnement 2015 Direction CSLDS	SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal	3 000 \$	376261

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le développement des quartiers culturels et en lien avec l'appui de l'arrondissement à l'Agenda 21 de la culture du Québec décrétant la culture quatrième pilier du développement durable.

Aussi, les promoteurs des événements doivent faire preuve d'écoresponsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un apport financier aux sociétés de développement commercial et partenaires impliqués dans ce projet, celui-ci ne pourrait avoir lieu.

La mise en place du projet sera soumise pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des plans d'installations et l'approbation des mesures de sécurité. Chaque lieu sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sociétés de développement commercial verront à faire la promotion des activités des Pianos publics de Montréal par leurs propres réseaux de communication. La participation financière de l'arrondissement à ce projet sera mentionnée dans leurs parutions conformément aux exigences de l'arrondissement. Un communiqué du projet sera aussi diffusé par l'arrondissement, par le biais de son site Internet et dans les médias sociaux. Une page Facebook fera aussi la promotion du projet pour tous les arrondissements participants.

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet : de mai à octobre 2015.

Rapatriement des pianos, projet d'animation, mise en place du volet des communications, accordage des pianos, décoration, installation et sécurisation des pianos : mai et juin 2015.

Animation du domaine public, récupération et disposition adéquate des pianos : de mai à octobre 2015.

Rétroaction : novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Tél : 514 872-8779
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1151035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de modernisation de la chaufferie du Bain Saint-Denis, situé au 7075, rue Saint-Hubert - Appel d'offres public RPPA15-04033-OP

CONTENU

CONTEXTE

Le Bain St-Denis est situé au 7075 rue St-Hubert, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, il y a 105 ans, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente le Bain St-Denis nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. La chaufferie a atteint sa durée de vie utile et nécessite son remplacement. De plus, des travaux de désamiantage des conduits qui alimentent cette chaufferie sont prévus.

Un diagramme de modernisation de la chaufferie ainsi qu'un budget préliminaire a été produit par la section énergie et environnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation de lancer un appel d'offres public pour le projet de modernisation de la chaufferie du Bain St-Denis.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le délai dont disposeront les soumissionnaires pour répondre à cet appel d'offres sera de vingt et un (21) jours de calendrier, ce qui est adéquat pour l'ampleur de ces travaux.

Les travaux de la modernisation de la chaufferie prévus au devis d'appel d'offres consistent essentiellement au remplacement de chaudières au gaz naturel qui alimenteront le système de chauffage à l'eau chaude et le chauffe eau de la piscine.

JUSTIFICATION

Les travaux sont nécessaires afin de préserver l'actif immobilier et d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour les occupants.
L'échéancier prévoit que les travaux seront terminés avant le début de la saison de chauffage 2015-2016, et ce, sans incommoder les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis proviendront du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement.

Ce projet a le numéro 154511 au PTI 2015-2017.

Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Selon l'analyse qui sera fait des professionnels externe, ce projet pourrait être éligible à des subventions de Gaz Métro pour l'achat de deux nouvelles chaudières au gaz. Le montant de la subvention sera reçu une fois le projet terminé, il est donc exclu de ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas toujours possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

Ce projet comporte notamment parmi ses objectifs de minimiser la consommation énergétique de la chaufferie. Gaz Métro versera potentiellement une subvention pour chaque chaudière et ce montant sera réinvesti dans un projet d'économie d'énergie ultérieurement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la modernisation de la chaufferie du Bain St-Denis qui est prévu avant la saison de chauffage 2015-2016.

La chaufferie a atteint sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres sera publié sur le système SEAO, ainsi que dans le quotidien *Le Devoir* et sur le site internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14581 Mandat : 17766-2-001

Services professionnels en architecture et en ingénierie de bâtiment :

Autorisation d'appel d'offres public au CA - travaux:	4 mai 2015
Appel d'offres public - travaux :	22 juin au 13 juillet 2015
Octroi de contrat au CA (extraordinaire) :	15 juillet 2015
Travaux :	3 août au 30 septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-14

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION **Dossier # :1152913008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 117 723,45, taxes incluse, et octroi d'un contrat au même montant à « Globocam (Montréal) inc. » pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 393 (camion multi-mode) de marque Freightliner, M2-106, année 2016 - Appel d'offres 11-11751 (3 soumissionnaires) - Entente d'approvisionnement numéro 706217

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs requiert un châssis-cabine de classe 393 (camion multi-mode) pour ses travaux d'horticulture et d'arboriculture dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Afin de faire l'acquisition de ce châssis de camion multi-mode, un devis, portant les numéro 39315B12 pour la fourniture d'un camion multi-mode a été préparé par le Service du matériel roulant et de ateliers, et un appel d'offres public a été lancé. Suite à cet appel d'offres public, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et le fournisseur Globocam (Montréal) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

En mars 2015, le Service du matériel roulant et des ateliers a fourni à la Division des parcs ce châssis de camion à partir de son fonds d'inventaire. Le présent sommaire vise à autoriser l'achat d'un châssis semblable afin de renflouer le fonds d'inventaire du Service du matériel roulant et des ateliers en utilisant l'entente-cadre approuvée par le Conseil d'agglomération de 22 décembre 2011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG11 0450 du 22 décembre 2011 : Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans avec Globocam Montréal inc. pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner - Appel d'offres public 11-11751 (3 soum.)

Résolution CA15 26 0059 du 9 mars 2015 : Approbation de la prise de possession d'un camion multimode 393-14117 de marque Freightliner M2, année 2014, en provenance du fonds d'inventaire du Service du matériel roulant et des ateliers - Confirmation du renflouement du fonds par l'achat d'un équipement du même type en 2015.

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés à votre planification d'acquisition de matériel roulant :

		Prix valide jusqu'au 12 mai 2015		
Devis: 39315B12				
Description: Fourniture d'un châssis-cabine de classe 393 (camion multi-mode).				
Marque / Modèle / Année: Freightliner, M2-106, 2016				
Appel d'offres : 11-11751 (3 soums.)			Ajdicataire : Globocam (Montréal) inc.	
Entente d'approvisionnement : 706217			Résolution : CG11 0450	
Client : Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie				
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soums.
Châssis de camion	92 709,12 \$	1	92 709,12 \$	
Marge bénéficiaire	3 708,36 \$	4%	3 708,36 \$	
Préparation	5 955,00 \$		5 955,00 \$	
				102 372,48 \$
	Coût unitaire 102 372,48 \$			
Droit spécifique sur les pneus	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	6			
Total par véhicule	18,00 \$	1	18,00 \$	
Roues add. pour la soums.	0	0	-	18,00 \$
			TOTAL :	102 390,48 \$
		5,000%	TPS :	5 119,52 \$
		9,975%	TVQ :	10 213,45 \$
			TOTAL + TAXES :	117 723,45 \$
			Ristourne TPS (100%):	(5 119,52) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(5 106,73) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	107 497,20 \$

JUSTIFICATION

Un camion multi-mode est requis par la Division des parcs pour ses travaux d'horticulture et d'arboriculture dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de cet équipement est de 117 723,45 \$, incluant les taxes. Ce montant sera imputé conformément aux directives de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de procéder rapidement à l'acquisition de cet équipement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : le 4 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-8874
Télécop. : 514 868-3915

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-20

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION **Dossier # :1155946009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 93 092,87 \$, taxes incluses, approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels à la firme « CIMA+ », pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2015-1) sur le territoire de l'arrondissement - Appel d'offres sur invitation RPPV15-02012-OI (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière et compte tenu des limites des ressources disponibles à la Division des études techniques, le soutien d'une firme d'ingénieurs-conseils est requis pour effectuer la surveillance des travaux sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie. Les travaux requis sont la reconstruction de trottoirs associés au planage et la pose d'un revêtement bitumineux sur différentes rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA14 26 0369 du 11 décembre 2014 : Autoriser une dépense de 2 361 564,64 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 2 249 109,18 \$ à Groupe TNT inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (P.R.R. 2015) - Appel d'offres public no RPPV14-06033-OP (10 soum.)

DESCRIPTION

Un appel d'offres a été préparé par la Division des études techniques afin de retenir les services professionnels d'une firme pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du programme de réfection routière. L'appel d'offres a été lancé le 5 février 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars 2015.

Au total, 4 firmes ont été approchées, mais 2 firmes ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a été réalisée par le comité de sélection conformément aux directives et règles en vigueur et sous la supervision de la Division du greffe au 5650, rue D'Iberville, salle Marie-Victorin, à 15 h le mercredi 25 mars 2015.

Selon le comité de sélection, 2 propositions se sont qualifiées techniquement et ont été jugées conformes aux exigences de l'appel d'offres soit :

- CIMA+
- Axor Experts-conseils inc.

En fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, la firme **CIMA+** a obtenu le plus haut pointage et en conséquence, a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

C'est pourquoi la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande au conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat de services professionnels à CIMA+ pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du programme de réfection routière (PRR-1), pour une somme maximale de 93 092,87 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer une surveillance continue des travaux de réfection routière, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour la surveillance des travaux est prévu à même le budget de la Direction des transports (Programme de réfection du réseau routier local 2015), dont les fonds sont gérés par le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT). Ce montant est réparti de la façon suivante : 93 092,87 \$ sont assumés par la Direction des transports dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réaliser le programme de réfection routière 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés par lettre avant le début des travaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels par le CA : 4 mai 2015
Début des travaux : juin 2015
Fin des travaux : août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-4405
Télécop. : 514-872-6388

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-02

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1150125001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 159 384,09 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat au même montant à l'entreprise « Robert Boileau inc. » pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique - Appel d'offres public 15-14212 / RPPL15-03029-OP (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social veut procéder à l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique qui sera utilisée pour l'entretien des glaces de l'aréna Étienne-Desmarteau. Cette installation fera l'objet d'un projet de mise aux normes à compter de l'été 2016.

La planification d'acquisition du matériel roulant, telle qu'identifiée au programme triennal d'immobilisations, prévoyait l'achat d'une deuxième surfaceuse à glace électrique en 2015, la première ayant été achetée en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260058	Octroi d'un contrat à « Robert Boileau inc.» pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique au montant de 174 215,13 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public 09-111-88 (2 soumissions) (1141203001)
CA10 26338	Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 160 407,08 \$ à « Robert Boileau inc.» pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique - Appel d'offres numéro 09-111-88 (2 soumissions) (1100767003)
CM10 0201	Conclusion d'une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans avec Robert Boileau inc. pour la fourniture de surfaceuses à glace électriques – Montant estimé à 1 392 511 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 09-11188 (2 soumissions) (1103447001)

DESCRIPTION

Acquisition d'une surfaceuse à glace électrique de marque Zamboni, modèle 552.

Devis: 30115A11

Description: Fourniture de surfaceuse à glace électrique. Code de couleur : Rouge # 49766 (benne et châssis).

Marque / Modèle : Zamboni, 552 électrique.

Appel d'offres public: 15-14212 (4 soum.)

Adjudicataire : Robert Boileau inc.

Délai de livraison : 180 à 270 jours après l'émission du bon de commande

Client : Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Article 1 Surfaceuse (Zamboni, 522)	131 500,00 \$	1	131 500,00 \$	
Article 2 Prolongation de garantie de la surfaceuse et de ses composantes pièces et main d'œuvre pour trois années supplémentaires et 1500 heures supplémentaires.	3 750,00 \$	1	3 750,00 \$	
Article 3 Service d'entretien pour une durée de 60 mois	2 700,00 \$	1	2 700,00 \$	
Article 4 Peinture une seule couleur (benne et châssis) - Code de couleur: Rouge # 49766 (benne et châssis)	675,00 \$	1	675,00 \$	
				138 625,00 \$
			TOTAL :	138 625,00 \$
	5,000%		TPS :	6 931,25 \$
	9,975%		TVQ :	13 827,84 \$
			TOTAL + TAXES :	159 384,09 \$
			Ristourne TPS (100 %) :	(6 931,25) \$
			Ristourne TVQ (50 %) :	(6 913,92) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	145 538,92 \$

Lors de l'émission du bon de commande, il importe de préciser le code de couleur.

JUSTIFICATION

L'arrondissement doit procéder au remplacement de cet équipement puisque dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau des arénas, l'acquisition des équipements d'entretien et de pratiques sportives n'est pas admissible au programme.

Des modifications seront apportées au bâtiment afin d'augmenter l'efficacité énergétique. La condamnation des volets d'évacuation des gaz de combustion compte parmi ces travaux. Dans ce contexte, les appareils écoénergétiques répondent à deux objectifs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la performance énergétique du bâtiment.

Le nouvel appareil remplacera la surfaceuse à moteur alimenté au propane. Une évaluation effectuée le 13 janvier 2014 identifie la valeur de revente potentielle comme suit :

- La surfaceuse de marque Zamboni de modèle 520 portant le numéro 301-07156 de 2007 est évaluée à plus de 25 000 \$

La durée de vie utile d'un appareil de surfaçage est de 20 ans.

Compte tenu des délais requis pour la production des appareils, de ceux liés à la livraison et à l'inspection de la surfaceuse avant sa mise en service, il est nécessaire de procéder maintenant à son acquisition afin qu'elle puisse être opérationnelle à l'automne 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de la surfaceuse électrique est de 159 384,09 \$, incluant les taxes. Ce montant est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) à même le montant réservé pour le matériel roulant de l'arrondissement de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition des surfaceuses électriques contribue à diminuer l'émission des gaz à effet de serre, ce à quoi la Ville de Montréal s'est engagée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Confirmer l'achat au fournisseur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line FERLAND
Chef de division

Tél : 514 872-6557
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-08

IDENTIFICATION

Dossier # :1151239001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 2 723 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », afin d'assurer la pérennité du camp ados à l'été 2015

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la signature de la nouvelle convention de partenariat entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le Service des loisirs Angus-Bourbonnière, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a effectué un changement dans l'attribution des fonds pour cet organisme. Dans le but de bien différencier leurs activités, le montant attribuable au camp ados a été détaché du programme camps de jour. Afin d'assurer la pérennité du camp ados, le montant de la contribution a été réservé au budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ce montant a aussi été prévu pour les années 2014 et 2015 en tenant compte d'une indexation annuelle de 2 %.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'une contribution financière pour le camp ados du Service des loisirs Angus-Bourbonnière pour l'année 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 26 0219 (7 juillet 2014) Octroi d'une contribution financière totale de 2 670 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » afin d'assurer la pérennité du camp ados durant l'été 2014. (1141239004)

CA13 26 0096 (2 avril 2013) Octroi d'une contribution financière totale de 2 618 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » afin d'assurer la pérennité du camp ados durant l'été 2013. (1136260002)

DESCRIPTION

Description du programme de camps de jour

Le programme de camps de jour est une association entre l'arrondissement et des organismes à but non lucratif pour permettre aux jeunes résidents de l'arrondissement de vivre des expériences de vacances estivales des plus enrichissantes. À travers des activités

à caractère éducatif et ludique qui favorisent la vie de groupe, l'apprentissage et le développement, l'organisme réalise sa programmation dans un cadre sécuritaire.

Sur une période d'opération estivale d'au moins huit semaines (du lundi au vendredi), le partenaire conventionné doit offrir aux jeunes des activités de loisir propices à la découverte et à l'exploration des activités physiques, récréatives, culturelles et scientifiques. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. L'organisme doit aussi permettre aux jeunes de découvrir leur environnement ainsi que les diverses installations récréotouristiques de Montréal.

Ce programme permet d'accueillir prioritairement une clientèle de jeunes, âgés de 5 à 13 ans. Il permet également d'accueillir, compte tenu des besoins du milieu et des capacités d'accueil existantes, des jeunes âgés de 3 à 4 ans et de 14 à 15 ans.

Descriptions du camp ados du Service des loisirs Angus-Bourbonnière

L'organisme offre une programmation comprenant un large éventail d'activités élaborées selon les goûts et les besoins des ados. Ils profiteront d'un camp diversifié où les ados participent eux-mêmes à l'élaboration de leurs activités tout en profitant de certaines sorties ou certains horaires, pour des activités adaptées à leur âge. Ils auront donc la chance de participer à plusieurs activités récréatives, ludiques, sportives, culturelles et scientifiques. Les objectifs de ce camp visent à divertir, enrichir et à explorer de nouvelles expériences tout en tenant compte de la réalité de ce groupe d'âge. Environ 40 jeunes sont attendus à l'été 2015. En 2013 et 2014, environ 35 jeunes ont profité des activités de ce camp.

JUSTIFICATION

Les représentants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ont évalué le plan d'action du programme camps de jour de l'organisme. Cette évaluation a permis de constater que l'organisme respecte les exigences d'encadrement décrites à l'intérieur de la convention et répond aux besoins des citoyens auxquels il s'adresse. Suite à cette évaluation, il est recommandé d'appuyer à nouveau l'organisme dans le déroulement de ce camp. De plus, les milieux démontrent un besoin d'activités adaptées aux jeunes de 14 et 15 ans. En effet, environ 35 à 40 enfants par été ont fréquenté ce camp depuis 2005.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants de contributions financières établis pour 2013, 2014 et 2015 incluent une augmentation annuelle de 2 % par rapport à l'année de référence 2012.

	Contribution 2013	Contribution 2014	Contribution 2015
Camp de jour ados Service des loisirs Angus- Bourbonnière	2 618 \$	2 670 \$	2 723 \$

Octroi 2015 : 2 723 \$

Numéro de demande d'achat : 376806

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le loisir et le sport exercent un rôle essentiel en développement des communautés : ils agissent sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribuent au développement des liens sociaux et du capital social en plus de constituer des lieux d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique. De plus, l'ensemble des activités permet aux jeunes de développer leur autonomie ainsi qu'un sentiment d'appartenance à un groupe. Il est reconnu que chaque dollar investi par le gouvernement pour soutenir les activités du milieu associatif du loisir et du sport est multiplié par neuf, en plus de mobiliser des milliers de bénévoles dont la contribution s'évalue en centaine de millions de dollars. L'absence de contribution financière obligerait l'organisme à revoir cette offre de service, ce qui aurait des effets directs sur la clientèle, notamment sur les familles à faibles revenus et les jeunes résidants de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme verra à faire la promotion du camp ados par la voie de dépliants et par la parution d'annonce dans les journaux locaux. La participation de l'arrondissement s'effectuera à travers chacune de ces annonces.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 2013-01-01 **Fin :** 2015-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine AUBÉ
Agente de développement

Tél : 872-0081
Télécop. : 872-1266

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-20

IDENTIFICATION

Dossier # :1151239002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2015, et approbation de protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Loisirs du centre Père-Marquette Inc. » et « La Maisonnette des Parents », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été et à l'automne 2015

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, des fêtes familiales de quartier sont organisées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et sont partiellement financées par celui-ci. L'arrondissement souhaite donc renouveler son soutien financier pour les quatre fêtes familiales estivales déjà existantes sur son territoire, et ce, afin de maintenir l'offre à la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260222 7 juillet 2014

Octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2014 et approbation des protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : Les loisirs du centre Père-Marquette inc. et La Maisonnette des Parents afin de soutenir l'organisation de deux fêtes familiales

CA14 260131 5 mai 2014

Octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement pour l'année 2014, et approbation des protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de deux fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2014

CA13 260126 6 mai 2013

Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement pour l'année 2013, et approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : « La Maisonnette des Parents », « Loisirs du centre Père-Marquette », « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2013.

CA12 260116 6 mai 2012

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des parents, Loisirs du centre Père-Marquette, Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2012 et octroyer une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2012.

CA11 260131 6 juin 2011

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des parents, Loisirs du centre Père-Marquette, Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2011 et octroyer une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2011.

CA10 260117 3 mai 2010

Approuver les protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2010 et octroyer une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2010.

CA10 260232 16 août 2010

Approuver les protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents et Loisirs du centre Père-Marquette inc. afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie et octroyer une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2010.

CA09 260139 4 mai 2009

Approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents, Loisirs du centre Père-Marquette, Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont, afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2009 –

Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2009.

CA08 260126 5 mai 2008

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents, Loisirs du centre Père-Marquette, Corporation de développement

communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin

de soutenir l'organisation de quatre fêtes de quartier qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2008 et octroyer une contribution

financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2008.

DESCRIPTION

Fête familiale de Rosemont au parc Lafond (23 mai 2015)

La Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) organise la Fête de la famille dans le cadre de la Semaine québécoise de la famille depuis plus de seize ans. L'événement rejoint plus de 1 200 personnes du quartier majoritairement du secteur Vieux-Rosemont. L'événement aura lieu de 14 h à 20 h dans le parc Lafond. En cas de pluie, la fête se déroulera au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, mais les activités seront réduites.

Plusieurs activités gratuites sont prévues (jeux gonflables, amuseurs publics, concours de dessins et spectacle de musique) et différents organismes tiendront des kiosques d'information dans le parc, ainsi qu'une pléiade d'activités reliées à leur champ d'intervention.

Plus de 24 organismes contribuent à l'organisation de la fête.

Fête familiale au parc Joseph-Paré (24 juin 2015)

Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont organisent la Fête familiale au parc Joseph-Paré dans le cadre de la Fête nationale du Québec. Au programme : animation pour tous, jeux, kermesse, jeux gonflables, musique québécoise continuelle, maquillage, baignade, sculpture de ballons, etc. L'an dernier, l'événement a rejoint plus de 1 200 personnes et nous évaluons qu'il en sera de même pour 2015. Les familles rosemontoises sont donc invitées à venir s'amuser au parc Joseph-Paré, de 12 h à 17 h.

Fête de quartier de La Petite-Patrie au parc Soeur-Madeleine-Gagnon (8 août 2015)

La Maisonnette des Parents organise l'événement qui en est à sa douzième année d'existence. L'événement se déroulera dans le parc Soeur-Madeleine-Gagnon de 13 h à 19 h et visera à rejoindre les nouvelles familles du quartier ouest de La Petite-Patrie. Le concept de l'événement est de réunir les familles en leur offrant la possibilité de venir faire un pique-nique au parc.

Diverses activités seront réalisées pendant la journée, telles que de l'animation pour enfants, des spectacles d'artistes locaux et de la nourriture sera offerte gratuitement.

Plusieurs autres partenaires participent à l'organisation de l'événement, dont La Maisonnée, La Place des Enfants et La Maisonnette des Parents qui agit comme fiduciaire de l'événement.

Fête de la famille de La Petite-Patrie au centre Père-Marquette (3 octobre 2015)

Les loisirs du centre Père-Marquette inc. organisent la fête qui se déroulera de 12 h à 16 h, et ce, à l'intérieur (gymnases, aréna, piscine, salle polyvalente, salle de gymnastique) et à l'extérieur du centre Père-Marquette. Plusieurs activités seront offertes gratuitement pendant la journée à toutes les clientèles et plus particulièrement aux jeunes (animation avec les jeux gonflables, animation style kermesse, Zumba, caricaturiste, jeux et sports en gymnase).

Plusieurs partenaires participant à l'organisation de la fête font partie de la Table de concertation de la petite enfance dont le Groupe d'entraide maternelle, le CSSS au coeur de l'île et Les loisirs du centre Père-Marquette inc. qui agit comme fiduciaire de l'événement.

JUSTIFICATION

La réalisation des quatre fêtes familiales de quartier se veut des plus significatives pour les familles des quartiers touchés, puisqu'elles permettent à celles-ci de fraterniser dans un environnement agréable et sécuritaire pour tous les participants. De plus, ces événements se veulent rassembleurs et permettent aux résidants de développer leur sentiment d'appartenance au quartier. La réalisation de ces fêtes touchera près de 1 500 familles de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières permettront de défrayer les coûts reliés à l'organisation des activités pour les familles de l'arrondissement.

Outre la contribution financière, l'arrondissement supporte l'organisation des événements dans les volets suivants :

- organisation de la fête (présence des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à plusieurs comités organisateurs);
- animation (présence de la mascotte et des animateurs de parc);
- support logistique (location d'une scène mobile, ajout de tables de pique-nique et poubelles);
- support logistique (agent de projets);
- électricité grâce aux lampadaires;
- ouverture de la pataugeoire;
- accès au chalet de parc.

La contribution financière pour la Fête familiale de Rosemont au parc Lafond est de 3 000 \$.

La contribution financière pour la Fête familiale au parc Joseph-Paré est de 3 000 \$

La contribution financière pour la Fête familiale de La Maisonnette des Parents au parc Soeur-Madeleine-Gagnon est de 3 000 \$.

La contribution financière pour la Fête familiale au centre Père-Marquette est de 3 000 \$.

La contribution financière totale pour ces quatre événements est de 12 000 \$.

La contribution financière à ces projets est prévue dans le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie.

Demande d'achat: 376807

Organisme	Montant accordé (\$)
Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC)	3 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	3 000 \$
La Maissonnette des Parents	3 000 \$
Loisirs de centre Père-Marquette Inc.	3 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas recevoir de contribution financière de l'arrondissement risquerait de diminuer le nombre et la qualité des activités offertes aux citoyens lors de ces événements en plus d'affecter la gratuité actuelle. Sans cet apport supplémentaire, certaines activités devraient être annulées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les comités organisateurs de chacune des fêtes verront à faire la promotion de leur événement, soit par une publicité dans le journal de quartier ou par des dépliants distribués porte-à-porte dans les résidences des secteurs touchés. La participation de l'arrondissement à ces fêtes sera mentionnée dans ces parutions conformément aux exigences de l'arrondissement. Les fêtes seront également annoncées dans le Bulletin de mai.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates des événements :

- Fête familiale de Rosemont au parc Lafond : 23 mai 2015
- Fête familiale au parc Joseph-Paré : 24 juin 2015
- Fête familiale au parc Soeur-Madeleine-Gagnon : 8 août 2015
- Fête familiale au centre Père-Marquette : 3 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine AUBÉ
Agente de développement

Tél : 872-0081
Télécop. : 872-1266

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-20

IDENTIFICATION

Dossier # :1153769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière estimée à 1 505 \$ sous forme de gratuité du permis d'utilisation des locaux seulement, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le dimanche 24 mai 2015, au centre Étienne-Desmarreau

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif Escadron 518 de Rosemont réalise une offre de service auprès de la clientèle adolescente de l'arrondissement depuis 1949. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, supporte l'organisme de différentes façons depuis maintenant plus de 25 ans. Plus précisément, elle accorde l'exclusivité d'occupation d'un local à l'organisme Escadron 518 de Rosemont au centre Alphonse-Desjardins en plus de s'assurer que l'organisme bénéficie d'une tarification particulière quant à l'occupation des autres locaux de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation régulière. L'organisme compte parmi ses rangs près de 115 cadets dont la majorité provient de l'arrondissement.

Il est à noter qu'afin de finaliser son budget annuel, les cadets participent à plusieurs activités d'autofinancement.

Malgré ces collectes d'argent, Escadron 518 de Rosemont cherche à réduire ses frais d'opération et c'est pourquoi l'organisme a acheminé une demande à l'arrondissement, afin de le supporter dans la présentation de sa « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui se déroule au centre Étienne-Desmarreau depuis maintenant 14 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260088 8 avril 2014

Octroi d'une contribution financière estimée à 2 790 \$, sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le dimanche 25 mai 2014, au centre Étienne-Desmarreau

CA13 260127 6 mai 2013

Octroyer une contribution financière sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le samedi 25 mai 2013, au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 2 369 \$.

CA12 260114 7 mai 2012

Octroyer une contribution financière sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le samedi 26 mai 2012, au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 2 557 \$.

CA11 260126 3 mai 2011

Accorder une subvention à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, sous la forme de gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 22 mai 2011 au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 2 420 \$.

CA10 260116 3 mai 2010

Accorder une subvention à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, sous la forme de gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 23 mai 2010 au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 2 420 \$.

CA09 260140 4 mai 2009

Subvention à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 24 mai 2009 au Centre Étienne-Desmarteau - Montant estimé à 1 400 \$.

CA08 26 0179 2 juin 2008

Ratification de l'octroi d'une subvention à l'organisme Ligue des cadets de l'air, Escadron 518 Rosemont, sous la forme de gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui a eu lieu le samedi 24 mai 2008 au centre Étienne-Desmarteau - Montant estimé à 2 800 \$.

CA07 26 0139 7 mai 2006

Subvention à l'organisme Ligue des cadets de l'air, Escadron 518 Rosemont, sous la forme de gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le samedi 26 mai 2007 au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 2 800 \$.

CA06 26 0178 5 juin 2006

Subvention non récurrente à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, sous la forme d'une gratuité du

permis d'utilisation pour sa Revue annuelle qui a eu lieu les 26, 27 et 28 mai 2006 à l'aréna Étienne-Desmarteau.

DESCRIPTION

L'application de la gratuité pour l'utilisation des locaux seulement du centre Étienne-Desmarteau a pour but de favoriser la tenue de cet événement important pour l'organisme Escadron 518 de Rosemont. Elle permet à cet organisme de continuer à offrir aux jeunes cadets la possibilité de démontrer aux différents invités toutes les habiletés acquises durant l'année.

En raison de la révision de nos critères de location des locaux, l'organisme devra assumer maintenant les coûts reliés à la surveillance pour les trois journées d'utilisation du centre Étienne-Desmarteau. La gratuité pour la surveillance n'est donc plus accordée.

Les cadets utiliseront le centre pour des pratiques les 22 et 23 mai, pour finalement présenter leur revue annuelle le 24 mai 2015.

JUSTIFICATION

L'octroi de cette contribution financière, sous la forme d'une gratuité à l'organisme Escadron 518 de Rosemont, ne brime en rien la clientèle fréquentant l'aréna et le centre, car la Revue annuelle se déroulera au moment où les activités hivernales régulières seront terminées. Il est important de mentionner que l'offre de service annuelle réalisée par l'organisme Escadron 518 de Rosemont se veut complémentaire à celle offerte dans l'arrondissement et répond, à ce jour, aux critères de qualité et de sécurité habituellement requis pour ce type d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur pour la gratuité de l'utilisation des locaux du centre Étienne-Desmarteau est estimée à 1 505 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Offre une meilleure qualité de vie en donnant accès aux équipements de loisirs pour l'organisme en question.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme l'Escadron 518 de Rosemont est un organisme reconnu qui oeuvre dans le quartier depuis plus de 60 ans, qu'il favorise la bonne santé physique de nos jeunes, qu'il leur enseigne à devenir de bons citoyens et que son objectif n'est pas de faire des profits, on peut raisonnablement penser que la non-application de cette gratuité pour l'utilisation du centre, au mois de mai, mettrait une pression additionnelle sur le budget de l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information concernant la « Revue annuelle Escadron 518 » de Rosemont sera principalement diffusée au centre Étienne-Desmarteau et au centre Alphonse-Desjardins en prenant soin d'identifier la participation de l'arrondissement à travers chacune de ces annonces.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des activités les 22, 23 (pratiques) et 24 mai 2015 (Revue annuelle).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvonne REYES
Agente de développement

Tél : 514 872-0106
Télécop. : 514 872-1266

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 872-9446
514 872-4665

IDENTIFICATION**Dossier # :1151035004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) - Pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de rénovation de bâtiments patrimoniaux et divers projets - Appel d'offres public RPPS15-04032-OP

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc immobilier de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie compte environ 78 immeubles. Certains bâtiments ont été rénovés dans les dernières années, mais la plupart présentent des déficiences importantes et même un état de désuétude avancé. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, mise à niveau et réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

Le contrat concerne notamment les projets suivants:

- Réfection patrimoniale et divers travaux du Kiosque de musique du parc Molson;
- Remplacement des fenêtres patrimoniales et divers travaux du Centre Masson;
- Refaire une nouvelle salle de filtration à la piscine extérieure Joseph-Paré.

Les ressources internes de l'arrondissement et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier requiert l'autorisation de lancer un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et civil) pour la conception des plans et devis (esquisse, présentation au CCU, dossier préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et pour la phase de réalisation des travaux (surveillance de chantier, la préparation des plans « tel que construit » et période de garantie) de rénovation de bâtiments

patrimoniaux et divers projets.

Pour ce contrat, les documents suivants seront joints au document d'appel d'offres de services professionnels :

- Convention – Services professionnels – Architecture et génie de bâtiment;
- Données générales de la mission et ses annexes;
- Instructions complémentaires aux documents d'appel d'offres;
- Programme général des travaux.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Un délai minimum de 17 jours calendrier sera accordé aux soumissionnaires pour déposer leur soumission.

Tout au long de sa prestation, l'équipe de professionnels retenue sera encadrée par des professionnels internes de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les ressources internes de l'arrondissement sont insuffisantes pour réaliser des projets d'une telle envergure. L'embauche de professionnels externes spécialisés est donc requise pour mener à terme ce projet d'où la nécessité d'utiliser le processus d'appel d'offres mentionné au présent document.

L'autorisation du conseil d'arrondissement est requise dans le présent dossier. La grille d'évaluation utilisée est conforme à la grille type préapprouvée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis proviendront du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Le projet de la piscine extérieure Joseph-Paré a le numéro 148325 au PTI 2015-2017. Voir intervention financière pour l'inscription au PTI des projets du Kiosque de musique du parc Molson et du Centre Masson.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne aux deux tiers les coûts des travaux de restauration et des honoraires professionnels des projets du Kiosque de musique du parc Molson et du Centre Masson.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas toujours possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appel d'offres pour retenir les services professionnels doit être lancé dès que possible de façon à respecter l'échéancier visant les deux projets patrimoniaux de cette entente-cadre, la réfection du Kiosque de musique du parc Molson et le remplacement des fenêtres du Centre Masson.

Ces deux projets bénéficieront d'une subvention à la restauration dans le cadre du Fonds du

patrimoine culturel québécois (FPCQ). Afin d'obtenir les subventions, ces deux projets doivent être terminés à la fin de l'année 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres sera publié sur le système SEAO, ainsi que dans le quotidien *L e Devoir* et sur le site internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14576 Mandat : 17765-1-001

Services professionnels en architecture et en ingénierie de bâtiment :

Autorisation d'appel d'offres public au CA - services professionnels :	4 mai 2015
Appel d'offres public - services professionnels :	13 mai au 3 juin 2015
Octroi du contrat des services professionnels au CA :	6 juillet 2015
Prestation des services professionnels (plans, devis, suivi chantier) :	août 2015 à juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-14

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION **Dossier # :1155352001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 82 746,68 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Montréal Chrysler (LaSalle) » pour la location, l'entretien et l'achat de deux (2) camionnettes cabine d'équipe RAM 2500 ST 4 x 2, année 2015 pour une durée de 4 ans à raison de 12 mois par année (total de 48 mois) - Appel d'offres public 15-14346 / RPPS15-02018-OP (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée requiert ces véhicules pour ses différentes opérations de marquage.
 Un devis, portant le numéro RPP21215C11 pour la location, l'entretien et l'achat de deux (2) camionnettes, cabine d'équipe, RAM 2500 ST 4 x 2, année 2015 et ce, pour une durée de 4 ans à raison de 12 mois par année (48 mois) pour tous ces véhicules, a été préparé par la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie.

Par la suite, l'appel d'offres public 15-14346-A57 (2 soumissionnaires) a été préparé par la Direction de l'approvisionnement et publié dans le SEAO à cette fin.

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés à la location, l'entretien et l'achat de deux (2) camionnettes (

Devis: RPP2 1215C11

Description: Location, entretien et achat de deux (2) camionnettes cabine d'équipe

Durée de location: 4 ans à raison de 12 mois par année (total 48 mois)

Marque / Modèle / Année: RAM 2500 ST 4x2 2015

Appel d'offre public: 15-14346-A57 (2 soum.) **Adjudicataire:** Montréal Chrysler (La Salle)

Client: Arrond. Rosemont-La Petite Patrie

Coûts mensuels unitaires

		partie location	686,11 \$		
		partie entretien	63,57 \$		
Camionnette cabine d'équipe					
	Qté	Coût/mois	Coût/année	Coût/4 ans	
Camionnette - partie location	2	1 372,22 \$	16 466,64 \$	65 866,56 \$	
Camionnette - partie entretien	2	127,14 \$	1 525,68 \$	6 102,72 \$	
TOTAL:		1 499,36 \$	17 992,32 \$	71 969,28 \$	
5,00%	TPS:	74,97 \$	899,62 \$	3 598,46 \$	
9,98%	TVQ:	149,56 \$	1 794,73 \$	7 178,94 \$	
TOTAL + TAXES:		1 723,89 \$	20 686,67 \$	82 746,68 \$	
Ristourne TPS (100%):		74,97 \$	899,62 \$	3 598,46 \$	
Ristourne TVQ (50%):		74,78 \$	897,37 \$	3 589,47 \$	
TOTAL moins ristourne TPS et TVQ :		1 574,14 \$	18 889,69 \$	75 558,75 \$	
Valeurs résiduelles unitaires à la fin de la période de location					
Camionnette (taxes en sus)					8 500,00 \$

Appel d'offres régulier

Soumissionnaires	Conformité	Prix (\$)	Écart avec l'estimation (%)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	oui	102 292,43 \$	+ 5,9%
Pie-IX Chrysler	oui	109 733,98 \$	+13,6 %
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$)		96 579,00 \$	
Moyenne des soumissions conformes (\$)		106 013,21 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse conforme) x 100</i>			+ 3,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i>			+ 7,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %

Appel d'offres pour services professionnels

Soumissionnaires	Note finale	Prix (\$)	Écart avec l'estimation (%)
Nom du soumissionnaire 1			
Nom du soumissionnaire 2			
Nom du soumissionnaire 3			
Nom du soumissionnaire 4			
Nom du soumissionnaire 5			
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$)			
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((Prix de l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) <i>((Prix du soumissionnaire ayant la 2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			

JUSTIFICATION

Ces deux (2) véhicules sont requis par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour ses opérations de marquage sur le territoire des 9 ex-arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que pour les arrondissements Montréal-Nord et Saint-Laurent, nouvel arrondissement client depuis 2015. Ces locations seront financés par la facturation interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la location, l'entretien et l'achat de ces véhicules est de 82 746.68 \$, incluant les taxes. Ce montant est prévu au budget de fonctionnement de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Les crédits votés, au montant de 8 619,45 \$, pour la période du 1er août au 31 décembre 2015, sont réservés par la demande d'achat numéro 377105.

La dépense sera imputée de la façon suivante :

- Montant : 37 865.04 \$ (taxes incluses)
- Imputation : 6426-9500998-801050-03161-57401-000000-0000-157274-000000-32010-00000

- Montant : 37 865.04 \$ (taxes incluses)
- Imputation : 6426-9500998-801050-03161-57401-000000-0000-157275-000000-32010-00000

- Montant : 7 016.61 \$ (taxes incluses)
- Imputation : 2426.0010000.304119.03161.55403.014734

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location des ces véhicules est nécessaire afin d'atteindre les objectifs de marquage de la division.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Location de 48 mois à compter de la réception des véhicules.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ST-LAURENT
C/s marquage sur la chaussee et signalisation
ecrite

Tél : 514 872-1369
Télécop. : 514 872-1495

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1151035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 604 862,59 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur de 540 055,88 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de divers bâtiments - Appel d'offres public RPPS15-02013-OP (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie compte environ 78 immeubles. Certains bâtiments ont été rénovés dans les dernières années, mais la plupart présentent des déficiences importantes et même un état de désuétude avancé. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, mise à niveau et réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

Le contrat concerne notamment les projets suivants:

- Réfection de la toiture, remplacement des climatiseurs et divers travaux du Centre Gabriel -et-Marcel-Lapalme.
- Réfection de l'enveloppe et divers travaux du Bain St-Denis
- Divers travaux de mise aux normes du Bain St-Denis
- Réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur du chalet de parc de l'Ukraine

À la suite de l'appel d'offres public numéro RPPS15-02013-OP, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la réfection de bâtiments divers à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. La liste des bâtiments visés et la portée des travaux de ceux-ci sont dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « Le Devoir », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) durant 22 jours, soit du 16 mars au 7 avril 2015. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers, afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la

soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2015-03-19	Précisions sur les services demandés.
2	2015-03-30	Précisions sur les services demandés.

Les ressources internes de l'arrondissement et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0049 - 9 mars 2015 - Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) - Pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de réfection de bâtiments divers à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (contrat numéro RPPS15-02013-OP).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : UN architecture inc. et Les consultants S.M. inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante, la surveillance en résidence des travaux de toiture, relevés et études supplémentaires au site et d'acousticien seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-cinq (24) preneurs du cahier des charges, dont une (1) firme en gestion de projet, (1) département de la Ville de Montréal, treize (13) firmes d'architectes et treize (9) firmes d'ingénieurs. Treize (13) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Six (6) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ces projets selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans trois des quatre cas. Ces corrections affectent l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Un architecture inc.	77,50%	2,7150	469 613,81 \$	70 442,07 \$	540 055,88 \$
Poirier Fontaine architectes inc.	77,50%	2,5438	501 216,97 \$	75 182,55 \$	576 399,52 \$
Archipel architecture inc.	72,50%	2,5422	481 867,41 \$	72 280,11 \$	554 147,52 \$
Les architectes FABG inc.	83,00%	2,0067	662 775,17 \$	99 416,28 \$	762 191,45 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	66,50%				
TLA architectes	66,50%				
Dernière estimation réalisée (3 mars 2015).			557 534,48 \$	83 630,17 \$	641 164,65 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-101 108,77 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-15,77%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					36 343,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					6,73%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 641 164,66\$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ -15,77 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -5,14 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, l'arrondissement

Rosemont - La Petite-Patrie prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes UN architecture inc. et Les consultants S.M. inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

UN architecture inc. et Les consultants S.M. inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). UN architecture inc. et Les consultants S.M. inc. ne détiennent pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 540 055,88 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	134 463,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	95 539,50 \$
Ingénierie Structure et civil	55 605,00 \$
Sous total services de base :	285 607,50 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	42 841,13 \$
Gestion de l'amiante	25 000,00 \$
Surveillance en résidence des travaux de toiture	15 000,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	20 000,00 \$
Services professionnels d'un acousticien	20 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	122 841,13 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	408 448,63 \$
Contingences (15 % des honoraires)	61 267,29 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	70 339,96 \$
Total contrat	540 055,88 \$
Montant total du contrat à octroyer :	540 055,88 \$

Le montant des incidences à approuver est de 64 806,71 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas toujours possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appel d'offres pour retenir les services professionnels doit être octroyé dès que possible de façon à respecter l'échéancier visant le premier projet de cette entente-cadre, la réfection de la toiture du Centre Gabriel-et-Marcel-Lapalme. La réfection de cette toiture est prévue pour la prochaine saison automnale. La détérioration de la toiture va se poursuivre, sans l'assurance d'un environnement plus sain et plus sécuritaire pour les occupants. Cette toiture a atteint sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication. Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14520 Mandat : 17687-1-001

Services professionnels en architecture et en ingénierie de bâtiment :

Appel d'offres public - services professionnels :	mars / avril 2015
Octroi du contrat des services professionnels au CA :	4 mai 2015
Prestation des services professionnels (plans, devis, suivi chantier) :	mai 2015 à juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-20

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1156600007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. » pour le projet d'implantation de bibliothèques en libre-service pendant l'été et l'automne 2015 - Octroi d'une contribution financière de 500 \$, à même le budget de fonctionnement, en appui à la réalisation du projet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite favoriser l'implantation de bibliothèques en libre-service sur le territoire de Rosemont comme mesure d'atténuation.

Nous avons identifié la Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. comme acteur dans de dossier compte tenu de leur riche expérience dans le domaine. La mission de l'organisme est d'assurer la participation active du mouvement communautaire au développement social et communautaire du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Depuis 2005, la Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. a mis en place une concertation large sur le développement social local qui assure un meilleur réseautage des organisations et des ressources du quartier, favorise un meilleur arrimage des différentes interventions auprès de la population et qui se veut également un espace d'information, de réflexion et d'action, autant sur les sources des problèmes vécus par la population que sur les solutions appropriées.

Issu de la démarche Décider Rosemont ensemble et créé à la suite du Forum social de mai 2012, le comité Priorité culture de Rosemont a eu l'idée de mettre en place une série de petites bibliothèques libre-service à la grandeur de Rosemont.

Afin de créer un effet de levier à la Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. et plus précisément au comité culture, l'arrondissement souhaite offrir une contribution de 500 \$ pour la réalisation du projet d'implantation de bibliothèques en libre-service.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de 500 \$ est précisément donné à la Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. afin de favoriser la réalisation du projet des bibliothèques en libre-service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de l'arrondissement pour ce projet est de 500 \$ et permettra de défrayer une partie des coûts reliés à l'organisation de ces activités dédiées aux familles de l'arrondissement.

Provenance des fonds	Organisme	Montant accordé	Demande d'achat
Budget de fonctionnement 2015	Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	500 \$	376914

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bibliothèques en libre-service permettront aux citoyens de récupérer des livres usagés pour en faire profiter leurs concitoyens, dans une perspective communautaire et écologique. Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la concertation dans la prise en charge locale et améliorer les conditions et la qualité de vie des citoyens dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Mesure d'atténuation pour l'accessibilité à la culture et à la littérature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. diffuse régulièrement un bulletin de liaison qui renseigne les partenaires sur les réalités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2015 : mobilisation citoyenne, commande des bibliothèques, activité de décoration des bibliothèques, installation sur le territoire;

Automne 2015 : inauguration des bibliothèques, suivis du bon déroulement du projet, remise du bilan financier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agent (e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

Tél : 514 872-8779
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1156600008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » pour le projet d'implantation de bibliothèques en libre-service pendant l'été et l'automne 2015 - Octroi d'une contribution financière de 500 \$, à même le budget de fonctionnement, en appui à la réalisation du projet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite favoriser l'implantation de bibliothèques en libre-service sur le territoire de La Petite-Patrie comme mesure d'atténuation.

Nous avons identifié le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) comme acteur dans ce dossier compte tenu de leurs intérêts et de la demande.

La mission de l'organisme est d'améliorer la qualité de vie des citoyens de La Petite-Patrie. Il vise à favoriser l'échange d'information entre les instances de concertation, à susciter un travail d'éducation populaire autour de dossiers communs, à promouvoir le développement du bien-être, de la santé, des aspirations éducatives et de justice sociale au profit de la population du quartier, à soutenir les initiatives émanant des tables et lieux de concertation et à favoriser et contribuer au développement du quartier de La Petite-Patrie dans le but d'un mieux-être collectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

La tenue d'un forum citoyen en mai 2010 a permis d'établir des priorités d'action pour le quartier. Ces priorités misent sur la participation citoyenne et font appel aux intervenants de différents milieux : institutionnels, scolaires, culturels et du loisir, environnementaux et

paroissiaux, économiques et de l'économie sociale, politiques ainsi que ceux du mouvement d'action communautaire autonome. Suite à ce forum le comité culture a émergé. Afin de créer un effet de levier au comité culture du Regroupement de la table de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP), l'arrondissement souhaite offrir une contribution de 500 \$ pour la réalisation du projet d'implantation de bibliothèques en libre-service, dont une à la place Shamrock, qui sera adoptée par un citoyen ou un organisme du quartier.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de 500 \$ est précisément donné au Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) afin de favoriser la réalisation du projet des bibliothèques en libre-service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de l'arrondissement pour ce projet est de 500 \$ et permettra de défrayer une partie des coûts reliés à l'organisation de ces activités dédiées aux familles de l'arrondissement.

Provenance des fonds	Organisme	Montant accordé	Demande d'achat
Budget de fonctionnement 2015	Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP)	500 \$	376913

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bibliothèques en libre-service permettront aux citoyens de récupérer des livres usagés pour en faire profiter leurs concitoyens, dans une perspective communautaire et écologique. Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la concertation dans la prise en charge locale et améliorer les conditions et la qualité de vie des citoyens dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Mesure d'atténuation pour l'accessibilité à la culture et à la littérature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) diffuse régulièrement un bulletin de liaison qui renseigne les partenaires sur les réalités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2015 : mobilisation citoyenne, commande des bibliothèques, activité de décoration des bibliothèques, installation sur le territoire;

Automne 2015 : inauguration des bibliothèques, suivis du bon déroulement du projet, remise du bilan financier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agent (e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

Tél : 514 872-8779
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1156683002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 65 558,52 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Qualinet Environnement Inc. » pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2015 - Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la gestion des infrastructures municipale, la Division de la voirie propose d'octroyer un contrat pour effectuer le nettoyage de diverses conduites d'égouts jugées problématiques. Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Le ruissellement des eaux pluviales entraîne toutes sortes de particules et de débris à l'intérieur du réseau d'égout. Ces débris causent parfois le blocage des conduites et provoquent ainsi le mauvais fonctionnement hydraulique du réseau. Il suffit qu'un tronçon de conduite soit obstrué pour modifier complètement le comportement hydraulique du réseau et causer ainsi des débordements de surfaces (inondations) ou des refoulements d'égout dans le cas d'un réseau combiné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a lancée un appel d'offres portant le numéro 15-14128 en février afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Voir détails dans l'intervention. Le contrat est d'une durée de trois (3) ans.

Le contrat prévoit le nettoyage de 13,1 kilomètres de conduites d'égout par année ainsi que le transport et la disposition des résidus récupérées lors de cette activité. Enfin, l'entrepreneur doit fournir un rapport complet des travaux réalisés. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive afin d'optimiser la durée de vie de l'actif égout et d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure.

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement hydraulique du réseau afin de prévenir des débordements de surfaces (inondations) ou des refoulements d'égouts dans

le cas d'un réseau combiné.

Compte tenu du type d'appareil requis, il est essentiel d'obtenir les services de l'entreprise privée pour effectuer ce type de travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 65 568.52 \$, taxes incluses, sera assumée en totalité par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Voir les interventions relatives à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer le bon fonctionnement hydraulique du réseau d'égout.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par les autorités compétentes : 4 mai 2015

Début des travaux : 8 juin 2015

Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christopher THERRIEN-BENOIT
C/M aqueduc égouts <>

Tél : (514) 546-8883

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-20

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937

Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1156683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 137 911,36 \$, taxes incluses, et octroi d'une prolongation de contrat à « Veolia ES Canada Services Industriels Inc. » pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards - Appel d'offres public 14-13460 / RPPV14-06027-OP (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie dénombre approximativement 11 000 puisards sur son territoire qui collectent les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égoûts municipal.

Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

L'expérience de la Ville, en particulier celle de notre arrondissement, démontre que l'on doit effectuer le nettoyage à tous les trois ans afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

Cette activité respecte donc le programme triennal élaboré par la Direction des travaux publics pour le nettoyage des puisards. En effet, l'objectif visé est d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des puisards de l'arrondissement sur une période de trois (3) ans, tout en réalisant à chaque année, le nettoyage d'un certain nombre de puisards (approximativement 200) jugés critiques en raison de leur positionnement (bas de pentes, viaducs, etc.).

Cette activité est conforme à l'entente de partenariat de service 2015 établie avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 26 0178 : Autorisation d'une dépense de 137 911,36 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour l'année 2014

- Appel d'offres public no 14-13460 (4 soum.)
Résolution CA13 26 0196 du 2 juillet 2013 : Autorisation d'une dépense de 87 748,92 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à « SSE Environnement inc. », pour des travaux de nettoyage de 3 000 puisards de rue ainsi que la disposition des déchets dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, pour le même montant pour l'année 2013 - Appel d'offres public RPPS13-05069-OP (4 soumissionnaires)

Résolution CA12 26 0250 du 10 septembre 2012 : Octroi d'un contrat à « 9092-3848 Québec Inc. » (Groupe Esthétix), pour des travaux de nettoyage de trois milles (3 000) puisards de rue dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, au montant de 99 533,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 12-12307 (2 soumissionnaires)

Résolution CA11 26 0163 du 6 juin 2011 : Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) au montant de 53 134,62 \$ pour des travaux de nettoyage de puisards de rues - Appel d'offre numéro 261113V (3 soumissionnaires)

Résolution CA09 26 0250 du 17 août 2009 : Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat à « Groupe Esthétix inc. » au montant de 105 312,38 \$, pour des travaux de nettoyage de puisards de rues dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Appel d'offres numéro S-9912 (6 soum.)

Résolution CA08 260285 du 19 septembre 2008 : Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 98 539,88 \$ à Groupe Esthétix inc., pour effectuer des travaux de nettoyage de puisards de rues dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a lancée un appel d'offres portant le numéro 14-13460 en avril afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Voir détails dans l'intervention. Le contrat prévoit une année de prolongation, qui sera exercée cette année.

Le contrat prévoit le nettoyage de 3 000 puisards et la disposition des boues de puisard récupérées lors de cette activité. Enfin, l'entrepreneur doit fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive afin d'optimiser la durée de vie de l'actif égout et d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure.

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte de la neige.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à exécuter, le personnel des travaux publics ne peut effectuer la totalité des travaux de nettoyage de puisards, donc une partie de ces travaux doit être effectuée en service externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 137 911,36 \$, taxes incluses, sera assumée à raison de 100 000\$ par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et à raison de 25 931.46 \$ par l'arrondissement. Voir les interventions relatives à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la continuité du service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la prolongation du contrat par les autorités compétentes : 4 mai 2015

Début des travaux : 8 juin 2015

Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christopher THERRIEN-BENOIT
C/M aqueduc égouts <>

Tél : 514-546-8883

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937

Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1152913007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Bureau des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 1 697 326,95 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant de 1 448 469,31 \$, taxes incluses, à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec Inc.) pour des travaux d'aménagement et d'éclairage sur le site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand - Appel d'offres public RPPP15-02014-OP - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En mémoire des comédiens et artistes Marc Favreau - Luc Durand, du merveilleux duo Sol et Gobelet, le projet se veut un lieu qui rend hommage à deux personnages qui ont marqué des générations de québécois et qui suscitera l'imaginaire et la créativité pour la jeunesse. Le projet d'aménagement du site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand est localisé dans le site des anciens ateliers municipaux Rosemont, dans le quadrilatère des rues formé par le boulevard Rosemont, l'avenue De Chateaubriand, et les rues De Saint-Vallier et des Ateliers. Les travaux de construction de la bibliothèque Marc-Favreau ont été complétés en 2014 et sa mise en opération, à l'automne 2014.

Le site a fait l'objet de travaux de réhabilitation environnementale en 2007. À l'ouest de la bibliothèque, sous la rue De Saint-Vallier, la présence des infrastructures du métro Rosemont obligent des dispositions particulières lors de la mise en œuvre d'ouvrages en surface. À l'arrière, un bassin de rétention souterrain a été réalisé pour recueillir les eaux de toiture et de surfaces comprises à l'intérieur du lot de la bibliothèque. La cour arrière d'un Centre de la petite enfance, aménagée à l'automne 2014, se retrouve également sur la limite nord du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0316 28 mai 2007

Adoption du projet de règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont (Dossier 1060963070).

CA08 260282 2 septembre 2008

Autoriser les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (01-279) - Révision architecturale PIIA articles 671 paragraphe 11 et 674.10 - Site des anciens ateliers municipaux - Projet quartier 54, phase 1 - Demande de permis 3000104098 - Bâtiment situé à l'intersection de la rue Saint-Hubert et du boulevard Rosemont (dossier 1080963032).

CM08 0904 27 octobre 2008

Nommer «parc Luc-Durand» le nouveau parc situé dans le quadrilatère formé par l'avenue De Chateaubriand, le boulevard Rosemont, et les rues De Saint-Vallier et des Ateliers, entre la future bibliothèque municipale et la rue des Ateliers, sur une partie du Lot numéro 3 940 804 du Cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (dossier 1084521014).

CA11 26 0283 6 septembre 2011

Approbation des plans en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), articles 88 et 108 et du Règlement d'urbanisme spécifique au site des anciens ateliers municipaux 06-032 - Agrandir le bâtiment pour la bibliothèque Marc-Favreau - Bâtiment situé au 500, boulevard Rosemont (dossier 1100963076).

CA14 26 0268 2 septembre 2014

D'autoriser une dépense de 98 336,71 \$ pour la réalisation d'un mur de soutènement et l'installation de clôtures sur le site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand; et d'accorder à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 336,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPP14-06030-OI ;

DESCRIPTION

Les travaux se répartissent sur sept secteurs d'interventions et visent la réalisation de divers ouvrages : l'aménagement des abords et de la façade de la bibliothèque, un passage piétonnier et cyclable devant la bibliothèque sur le boulevard Rosemont jusqu'à la rue des Ateliers, une voie d'accès véhiculaire pour le quai de livraison, et une aire de jeux pour enfants pour la catégorie d'âges 2-5 ans, comprenant des jeux et une aire de jeux d'eau.

De façon générale, les travaux comprennent la réalisation de murets, bordures et escaliers en béton, l'œuvre des pavages en asphalté et des surfaces en pavés de béton, la pose des revêtements en caoutchouc synthétiques, la fabrication et l'installation d'éléments métalliques, tels que clôtures, plaques, etc. ainsi que l'engazonnement et la préparation des aires de plantation d'arbres et d'arbustes. L'électrification et l'éclairage du site font également partie intégrante des présents travaux.

L'installation d'un compteur d'eau pour les jeux d'eau et la fontaine à boire est prévu au projet.

Finalement, les travaux comprennent la mise en place d'une patinoire de petite dimension pour l'improvisation, l'installation du mobilier fourni par l'entrepreneur et la Ville, la fabrication et l'installation de produits et équipements spécialisés, tels que surfaces colorées, supports à vélos, bollards, etc.

L'appel d'offres a été publié le 30 mars 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril : sept entreprises ont déposées une soumission. L'entreprise Aménagements Sud-Ouest (9114-5698) a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 1 448 469,31 \$, taxes incluses. Le montant total soumis par le plus bas soumissionnaire était de 1 426 210,15 \$. Cependant, suite à une erreur d'addition au bordereau des prix qui ne modifie pas les prix forfaitaires,

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

S O U M I S S I O N N A I R E S	P R I X (\$) taxes incluses
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	1 448 469,31 \$
Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.)	2 073 896,06 \$
Urbex Construction Inc.	2 235 430,53 \$
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$) avant taxes :	
Moyenne des soumissions conformes (\$)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	

L'écart des coûts estimés et reçus est probablement attribuable à la spécificité du projet et à l'ouvrages qui sont demandés au contrat, et qui varient selon l'habileté des soumissionnaires possédant des expériences similaires ou non pour ce type de projet.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande le contrat à Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Le présent projet est le résultat d'un long processus de coordination et d'approbation auprès de plusieurs intervenants, ayant fait l'objet de nombreuses révisions conceptuelles afin de répondre aux objectifs d'aménagement et aux réductions budgétaires demandées par la Direction de l'arrondissement (objectif réduit à 1500K).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux d'aménagement et d'éclairage s'élève à 1 448 469,31 \$, toutes taxes incluses (voir soumission conforme en pièces jointes).

Le coût du projet totalise 1 697 326,95 \$, toutes taxes comprises, dont 248 857,64 \$ sont requis pour les dépenses incidentes (voir détails des dépenses incidentes en pièces jointes).

Le montant est prévu au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et à valoriser Montréal comme milieu de vie familial et social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet a fait l'objet d'annonce et de représentation au public. Le projet doit être réalisé en totalité en 2015 pour compléter les abords de la bibliothèque Marc-Favreau et répondre aux attentes des citoyens qui sollicitent l'aménagement du parc depuis près de deux ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communiqués sont requis pour informer les citoyens (plan d'aménagement, durée des travaux, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du conseil d'arrondissement : 4 mai 2015
- Début des travaux : 25 mai 2015
- Fin des travaux : 21 septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres a respecté la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public. Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

Les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres public devaient se conformer aux exigences de la Loi 1 « Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ».

Le plus bas soumissionnaire conforme : Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)

Montant de la soumission : 1 448 469,31 \$, taxes incluses.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CADIEUX
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-2978
Télécop. : 514 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-23

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1150674003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 74 000,79 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat au même montant à « Centre agricole JLD (Lavaltrac) inc. », pour le service d'entretien de tracteurs, d'accessoires et fourniture de pièces de marque « John Deere » - Appel d'offres sur invitation 15-14282 / RPPS15-04031-OP (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs possède actuellement quatre (4) types de tracteurs de marque John Deere pour ses opérations d'entretien des parcs.

Afin de ne pas ralentir les opérations, l'octroi d'un contrat de service est requis pour l'entretien et la réparation de ces équipements. Le contrat sera effectif, tant en atelier que sur la route.

Un appel d'offres public portant le numéro 15-14282 a été préparé par la Direction de l'approvisionnement à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le service de réparation et d'entretien des tracteurs de marque John Deere doit se faire 24 heures par jour, sept jours sur sept, suite à la demande de service faite par le représentant de la Division des parcs. L'unité mobile doit se déplacer, soit au 1650, rue des Carrières, soit au 4601, rue Sherbrooke est ou à l'endroit défini par le représentant, afin d'effectuer le service d'entretien ou de réparation requis.

Le contrat convenu avec le fournisseur sera effectif pour une période d'environ 12 mois, à partir de la date de l'octroi du contrat au mois de mai 2015 à la même date en mai 2016. Le contrat pourrait cependant être prolongé pour une autre année. Il fera l'objet en temps opportun d'un autre dossier décisionnel.

Le prix unitaire correspondant au taux horaire soumis pour l'entretien régulier des équipements, il inclut tous les frais reliés à la gestion du contrat incluant la production de rapports, les communications avec le Directeur et la participation aux réunions de suivi du contrat.

Résultat des soumissions

Selon la Direction de l'approvisionnement, une seule entreprise a déposée un soumission : le Centre agricole JLD (Lavaltrac) inc. conforme aux exigences de l'appel d'offres. La soumission est au montant annuel total de 74 000,79 \$, incluant les taxes.

Dans l'éventualité où l'adjudicataire ne fournit pas le service escompté, il sera possible de mettre fin au contrat à la fin de la première année en lui émettant un avis de non-renouvellement.

Soumissionnaires	Conformité	Prix (\$)	Écart avec l'estimation (%)
Centre Agricole JLD inc	conforme	64 362,50 \$	0,98 %
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$)			65 000 \$
Moyenne des soumissions conformes (\$)			n.a.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse conforme) x 100</i>			n.a.
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i>			n.a.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			n.a.

JUSTIFICATION

L'octroi d'un contrat d'entretien des tracteurs de marque John Deere est requis parce que les ateliers de la Ville ne peuvent offrir un tel service 24 heures sur 24 au même coût.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour le service d'entretien de tracteurs et accessoires ainsi que pour la fourniture de pièces de marque John Deere est de 74 000.79 \$, incluant les taxes, pour douze (12) mois, et ajusté selon l'indice des prix à la consommation, conditionnellement au renouvellement du contrat pour douze (12) mois supplémentaires.

Le montant requis de 49 333.86 \$, incluant les taxes, prévu jusqu'au 31 décembre, est réservé par la demande d'achat numéro 377066.

La dépense sera imputée de la façon suivante :

- Montant : 74 000.79 \$ (taxes incluses)
- Imputation : 2426-001000-304116-07165-55403-014734

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis afin de maintenir une qualité de service dans les parcs de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril : Début du contrat - mi mai 2015 - fin : mi mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de notre connaissance, le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-8874
Télécop. : 514 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION **Dossier # :1153879005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 février au 27 mars 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 février au 27 mars 2015 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 février au 27 mars 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 février au 27 mars 2015 – En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0084
 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 31 janvier au 27 février 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 31 janvier au 27 février 2015 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-20

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1154288002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de gratuité d'accès au Golf municipal de Montréal pour les détenteurs de la carte Accès Montréal lors de la journée d'inauguration du pavillon du golf le 13 mai 2015

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de son Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR), de son Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a construit en 2014 un nouveau pavillon d'accueil au Golf municipal de Montréal. Ce nouveau pavillon représente une amélioration significative du service offert aux citoyens qui fréquenteront le parcours de golf et le Centre d'exercice de golf. Il aura aussi l'avantage d'héberger à la fois l'accueil du parcours de golf et l'accueil du Centre d'exercice de golf géré par Sports Montréal. De plus, nous avons aménagé un garage de bonne dimension pour le matériel roulant, installé deux machines distributrices automatiques de balles pour le Centre d'exercice et inclus une salle multifonctionnelle pour les cours théoriques et réunions de toutes sortes. Le tout a été réalisé avec un design moderne et en harmonie avec un parc urbain. À titre d'exemple, le pavillon est muni d'un toit vert et les murs intérieurs sont à découvert, car ils sont en bois massif.

Ce nouveau pavillon s'inscrit dans une série de travaux de réaménagement et de rénovation de toute la section est du parc Maisonneuve qui à la fin auront transformé toutes ses composantes soit le parcours de golf, le Centre d'exercice de golf, le jardin communautaire et le nouveau sentier multifonctionnel du boulevard de L'Assomption à la rue Viau. Tous ces travaux, qui ont débuté en 2010 et devraient normalement se terminer au printemps 2016, permettront aux golfeurs de profiter d'un site de très grande qualité et surtout unique en son genre, en plein coeur de Montréal. Par contre, toutes ces années de travaux ont imposé de nombreuses fermetures et des désagréments majeurs à notre clientèle régulière, tout en nous empêchant de travailler activement à la promotion du site pour attirer de nouveaux clients.

C'est pourquoi nous désirons lancer la nouvelle saison 2015 avec un événement important qui sera le premier pas d'une véritable campagne de promotion / marketing. Cette campagne a pour objectif de créer un nouvel engouement pour le Golf municipal de Montréal dans l'espoir de ramener la clientèle perdue au cours des cinq dernières années, en plus de recruter de nouveaux clients réguliers issus des adeptes du golf à Montréal et en banlieue. L'événement phare de cette campagne est l'inauguration du nouveau pavillon du golf le 13 mai prochain en présence de messieurs François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et Réal Ménard, maire de Mercier-Hochelaga-

Maisonneuve et responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'inauguration du nouveau pavillon du Golf municipal de Montréal, les deux Services centraux (SGPVMR et SGPI) et l'arrondissement de RPP ont décidé de s'associer à la carte Accès Montréal afin d'entreprendre certaines actions de promotion / marketing. Dans la poursuite de cet objectif à court et moyen terme, il est recommandé d'offrir une ronde de golf gratuite aux détenteurs de la carte Accès Montréal lors de la journée d'inauguration qui aura lieu le 13 mai 2015. Cette gratuité ne sera accordée qu'aux détenteurs de la carte Accès Montréal qui auront réservé leur départ conformément aux règlements en vigueur au Golf municipal de Montréal, soit 24 heures à l'avance ou le jour même selon les disponibilités et le principe de premier arrivé, premier servi. Aucune remise de cette offre ne sera possible pour les clients qui n'auront pu obtenir une heure de départ dans la journée du 13 mai. Finalement, afin d'encourager les citoyens à se procurer la carte Accès Montréal nous autorisons le tirage d'un quatuor de golf au mois de juillet parmi tous les détenteurs de la carte.

JUSTIFICATION

Cette initiative vise à atteindre les objectifs suivants :

- Encourager les golfeurs à venir jouer une première fois au Golf municipal de Montréal;
- Encourager le retour des clients qui auraient abandonné le Golf municipal de Montréal au cours des cinq dernières années;
- Encourager les golfeurs montréalais à se procurer la carte Accès Montréal qui comporte de nombreux avantages au Golf municipal de Montréal et ailleurs;
- Présenter les nouveaux aménagements du Golf municipal de Montréal dans une atmosphère positive et rassembleuse.

Nous planifions que cette journée spéciale sera le début de nombreuses initiatives de promotion / marketing qui permettront d'optimiser les fréquentations de cette installation sportive très méconnue des Montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En comparant avec une journée similaire lors de nos opérations en mai 2012 (nous étions partiellement fermé en mai 2013 et complètement en mai 2014) et en appliquant la nouvelle tarification en vigueur en 2015, nous évaluons que la perte de revenus probable pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre de cette journée serait d'environ 1 500 \$. Par contre, nous croyons que les clients qui auront profité de cette offre le 13 mai seront incités à revenir jouer durant la saison qui dure du mois de mai à la fin du mois d'octobre. De plus, le tirage du quatuor en juillet représente une perte de revenu d'une valeur maximale de 64\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Notre clientèle a été grandement dérangée au cours des cinq dernières années avec des travaux de grande envergure qui ont provoqué de nombreuses fermetures. Même lorsque

les installations étaient accessibles, les chantiers en cours rendaient l'expérience sportive parfois insatisfaisante. Ces inconvénients ont provoqué un exode de notre clientèle vers d'autres sites et des pertes de fréquentations majeures. Si nous ne faisons pas d'efforts significatifs en promotion / marketing au cours des prochaines années, il est peu probable que nous soyons en mesure de retrouver la clientèle perdue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité de l'inauguration afin d'aviser les clients potentiels de cet événement spécial. Les outils publicitaires ne sont pas encore déterminés, mais seront décidés en collaboration entre les services des communications respectifs des deux Services centraux (SGPVMR et SGPI) et de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture prévue du Golf municipal de Montréal le 2 mai 2015
Déterminer les outils de promotion de l'événement et les mettre en oeuvre.
Inauguration du site le 13 mai 2015
Tirage en juillet d'un quatuor de golf parmi tous les détenteurs de la carte Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Patricia DI GENOVA)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eric LA TERREUR
Agent Développement

Tél : 514-872-8578
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1156600006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal dans le cadre de son offre de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels des arrondissements pour la conception du plan d'action culturel de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Considérant l'importance de se donner des moyens pour planifier des actions visant la consolidation et le développement de quartiers culturels, le Service de la culture souhaite accompagner les arrondissements par un soutien financier dont les objectifs sont :

- ê soutenir les arrondissements dans l'élaboration de plans d'action culturels locaux, notamment dans la planification de leur(s) quartier(s) culturel(s);
- ê assurer une harmonisation entre les plans d'action locaux et les politiques et plans sectoriels développés par les services centraux;
- ê inciter les arrondissements à consulter et impliquer les citoyens et leurs partenaires locaux en amont ou en aval de leur démarche;
- ê favoriser l'identification de quartiers culturels et l'intégration de pratiques permettant leur consolidation et leur développement à même les plans d'urbanisme et de développement durable des arrondissements.

Les modalités du financement offert par le Service de la culture de la Ville de Montréal admettent les frais de services de consultants externes.

Les arrondissements intéressés à se prévaloir de ce financement doivent déposer leur demande accompagnée d'une résolution du conseil d'arrondissement appuyant ce dépôt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a entamé sa démarche vers la conception d'un plan directeur culturel, dès la fin de l'année 2014, et celle-ci devrait être achevée en 2015.

Globalement, le projet comporte trois phases. La première, déjà amorcée, consiste à réaliser un état de situation du domaine culturel sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce portrait apportera une meilleure compréhension de notre dynamique culturelle et de ses principaux acteurs. Sont inclus dans la méthodologie, des consultations auprès de différents acteurs culturels tels des organisations culturelles, diffuseurs, promoteurs d'événements, artistes et citoyens. Ultimement, il servira de document de référence pour l'élaboration du plan d'action local, prévu en seconde phase. À cette étape, une firme externe validera les orientations et les enjeux, puis structurera ledit plan d'action culturel.

Une troisième phase aura pour objet la mise en œuvre du plan d'action et son suivi, afin de le garder vivant, actuel et mobilisateur.

JUSTIFICATION

La démarche de conception d'un plan d'action culturel local permettra à l'arrondissement de :

- ê préciser ses rôles
- ê se recentrer sur sa mission et agir en complémentarité avec les acteurs du domaine culturel
- ê structurer ses efforts
- ê reconnaître et promouvoir ses réalisations
- ê valoriser et encourager les initiatives du milieu
- ê documenter les actions
- ê suivre leur progression
- ê s'adapter à la réalité et à la dynamique existantes des quartiers
- ê collaborer à la matérialisation des engagements de la Ville de Montréal

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une aide financière au montant de 30 000 \$ est demandée pour réaliser la démarche de conception d'un plan d'action local.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une autorisation du conseil d'arrondissement permettra de se rendre admissible à une aide financière, sans laquelle l'élaboration du plan d'action culturel local serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Indiquer la participation financière du Service de la culture dans toutes publications relatives à la conception et à la réalisation du plan d'action culturel local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- ê Réaliser, d'ici la fin du mois de mai 2015, un portrait de la situation du domaine culturel sur le territoire de l'arrondissement;
- ê Concevoir, d'ici la fin de l'année 2015, un plan d'action culturel local.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Tél : 514 872-8779
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation d'une somme de 30 000 \$ de « Développements Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31 - Information au trésorier de la Ville et au comité exécutif

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la vente du terrain à Développement Préfontaine Inc., il a été précisé dans le projet d'acte qu'un sentier piétonnier d'au moins 4 m de largeur serait aménagé à l'extrémité ouest du site, le long du centre commercial Maisonneuve. Une servitude a été notariée à cet effet. Il a été également convenu que ces travaux seraient complétés par l'arrondissement, à ses frais, le tout dans le but d'assurer un trajet sécuritaire, de la rue Rachel jusqu'à la rue Sherbrooke.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pendant les travaux de conception du sentier piétonnier, il a été constaté qu'un muret serait requis à la limite du terrain, car le niveau de rez-de-chaussée du projet domiciliaire a été mis en relation avec la rue Marcel-Pepin, qui est légèrement plus haut que celui du stationnement du centre d'achat.

Considérant que le niveau du rez-de-chaussée de l'immeuble est de 0,3 à 1 m plus haut que le niveau du stationnement, le concept a été revu et il a été convenu avec Développement Préfontaine Inc. de localiser le muret à la limite du terrain.

Le coût estimé pour le muret est de 60 000 \$. Il a été entendu, avec Développement Préfontaine Inc., que ce montant serait partagé à parts égales entre la Ville et le promoteur.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel consiste à accepter la moitié des coûts rattachés à la construction du muret.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits seront disponibles lorsque l'arrondissement aura encaissé le chèque d'une somme de 30 000 \$ de Développement Préfontaine Inc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements administratifs actuellement en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gisèle BOURDAGES
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4920
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-16

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande auprès du Service de la gestion et de la planification immobilière en vue de procéder à l'acquisition du lot 2 332 979 appartenant à la Société en commandite « Stationnement de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a soumis un projet d'aménagement d'une place publique sur le terrain situé au coin des rues Beaubien et Boyer au Service de la concertation des arrondissements (SCA), dans le cadre des projets d'immobilisation du 375^e. Dans le but d'aménager une « place du 375^e » au cœur de La Petite-Patrie, l'arrondissement souhaite acquérir l'emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Boyer et Beaubien, et le transférer dans le domaine public parc de la Ville de Montréal.
La place publique présentée marquerait l'un des points d'ancrage du projet de revitalisation d'ensemble du secteur en mettant en relation la Plaza St-Hubert et une place publique qui sera aménagée aux abords du métro Beaubien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le lot 2 332 979 du cadastre du Québec possède une superficie de 885,4 m². Le terrain est la propriété de la Société en commandite Stationnement Montréal.
Les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière nous ont déjà informé qu'en vertu de l'entente intervenue en 1995, il est prévu que la Société en commandite Stationnement de Montréal consent à la Ville la possibilité d'acheter le terrain situé au nord-ouest de la rue Beaubien et au sud-ouest de la rue Boyer, à Montréal, au prix de 327 000 \$ plus une somme équivalente aux droits de mutation, sur préavis écrit de 60 jours.

JUSTIFICATION

L'arrondissement demande au Service de la gestion et de la planification immobilière de procéder à l'acquisition du lot 2 332 979, propriété de Société en commandite Stationnement de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Guylaine BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gisèle BOURDAGES
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4920
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-16

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1156762004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête de quartier du Santa Barbara », « Fêtes des jardins communautaires », « Le tour et la fête du vélo de la Petite-Patrie », « Ça prend un village pour élever un enfant », « Soirées de cinéma du week-end de courses de la Petite-Italie », « Fête de Saint-Antoine », « L'Autre marché Angus », « Je déménage, je pense au réemploi », « Fête de la famille LRCR », « Grand pique-nique de la fête nationale du Québec », « Rendez-vous du cinéma italien », « Jeudis show », « Série ciné-parc », « Spectacles série jeunesse à la place Shamrock », « Théâtre La Roulotte », « Jeux de la rue », « Défi triple jeux », « Les mercredis du parc Molson »

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour l'année 2015 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour les événements identifiés, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260192 (2 juin 2014) Pour les mêmes demandes concernant le Règlement sur le bruit

et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8 et le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, pour les événements « Fête de Saint-Antoine », « L'autre marché Angus », « Grand pique-nique de la fête nationale du Québec », « Rendez-vous du cinéma italien », « Les jeudis show », « Théâtre La Roulotte », « Cinéma en plein air ». (1146762002).

CA14 26 0237 (7 juillet 2014) Pour les mêmes demandes concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, article 3, pour les événements « Fêtes et épluchettes de blé d'Inde dans les jardins communautaires », « Les jeux de la rue, préliminaires », « Fête de la famille LRRCR ». (1146600005).

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour les mois de mai à octobre 2015. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2015.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont majoritairement gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement. De plus, la tenue des événements aura les impacts positifs suivants auprès de la population de l'arrondissement et des quartiers environnants :

« Fête de quartier du Santa Barbara » (16 mai 2015 - rues de l'arrondissement)

Le restaurant Santa Barbara, situé au 6696, rue Saint-Vallier, souhaite organiser une fête pour les citoyens du quartier. La ruelle à l'arrière du restaurant sera animée par diverses activités drôles et amusantes. De la nourriture sera vendue pour des causes de charité, des artistes de la photo et artisans seront sur place dont un petit groupe de musiciens avec leur instrument acoustique. Plus d'une centaine de personnes sont attendues lors de cette journée.

« Fêtes des jardins communautaires » (16 mai - de La Mennais, 22 août - L'Églantier et Basile-Patenaude, 22 ou 23 août - Laurier, 23 août - Pré-Carré, 29 août - Rosemont, Père-Marquette et Saint-Marc, 12 septembre 2015 - Étienne-Desmarteau)

Chaque année, les membres des jardins se rassemblent pour fêter et apprécier le démarrage ou les récoltes de la saison d'été. Près de 50 personnes sont attendues par événement.

« Le tour et la fête du vélo de la Petite-Patrie » (24 mai 2015 - parcs des Carrières et Père-Marquette et rues de l'arrondissement)

Tandem Rosemont-La Petite-Patrie organise une journée de sensibilisation avec les enfants

et les parents des écoles du quartier autour des thématiques de la pratique du vélo en ville et des saines habitudes de vie. Les enfants sont invités à parcourir une partie de la piste des Carrières à vélo et à terminer la promenade à l'intérieur du parc Père-Marquette où se tiendra une fête du vélo. Près de 250 personnes sont attendues.

« Ca prend un village pour élever un enfant » (28 au 31 mai 2015 - Près du 2653, rue Masson, à l'angle de la 2e Avenue)

Ce projet de fresque murale est porté par plus de 22 membres de la Table de concertation de la petite-enfance de Rosemont et se veut inclusif, créatif et rassembleur. Plus de 200 personnes sont attendues tout au long de la fin de semaine pour admirer l'oeuvre qui sera réalisée en direct.

« Soirées de cinéma du week-end de courses de la Petite-Italie » (5, 6 et 7 juin 2015 - parc de la Petite-Italie)

Dans le cadre du Grand prix F1, la Société de développement commercial Petite-Italie Marché Jean-Talon souhaite organiser des projections cinématographiques dans le parc de la Petite-Italie en lien avec la course automobile et les pilotes qui en font la renommée. Plus de 300 personnes sont attendues chaque soir.

« Fête de Saint-Antoine » (6 et 7 juin 2015 - parc Dante et rues de l'arrondissement)

Chaque année, la Paroisse Notre-Dame-de-la-Défense organise une fête pour Saint-Antoine dans le parc Dante et tient une procession dans les rues de la Petite-Italie pour la même occasion. Plus de 300 personnes participeront à ces événements.

« L'Autre marché Angus » (les vendredis du 12 juin au 16 octobre 2015 - parc Jean-Duceppe)

Les marchés publics organisés par l'organisme L'Autre marché auront lieu en rues fermées, tous les vendredis, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau. Des activités d'animation et de détente sont prévues dans le parc Jean-Duceppe, incluant un petit bar, avec chaque semaine, plus de 800 personnes au rendez-vous.

« Je déménage, je pense au réemploi » (20 juin 2015 - parcs de la Louisiane et Père-Marquette)

La SODER souhaite créer deux points de collecte temporaires pour que les citoyens du quartier puissent déposer les articles dont ils n'ont plus usage avant de déménager. Cet événement vise la sensibilisation au réemploi et sera une occasion de remettre des dons aux organisations locales de réinsertion sociale qui revendent les articles usagés. Plus de 1 000 personnes sont attendues.

« Fête de la famille LRRCR » (24 juin 2015 - parc Joseph-Paré)

Chaque année, les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont offrent aux citoyens de l'est de l'arrondissement une occasion de se rassembler entre voisins et familles lors de la Fête nationale du Québec. Jeux gonflables, animations, collations et musique seront au rendez-vous. Près de 800 personnes seront accueillies lors de cette fête.

« Grand pique-nique de la fête nationale du Québec » (24 juin 2015 - parc Molson)

La Coopérative de solidarité Mosaïques invite la population à fêter la Fête nationale du Québec lors d'un grand pique-nique qui se tiendra au coeur du parc Molson. Des ateliers et spectacles multiculturels seront de la partie. Près de 500 personnes sont attendues lors de cet événement.

« Rendez-vous du cinéma italien » (les mercredis du 1er juillet au 5 août 2015 - parc Dante)

Présentes depuis plusieurs années dans la Petite-Italie, les projections cinématographiques

au parc Dante offrent une programmation de films italiens riche et diversifiée. Près de 200 personnes sont attendues chaque soir.

« Jeudis show » (les jeudis du 2 au 30 juillet 2015 - parc Molson)

Cet événement, offert par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, est une série de concerts voulant promouvoir la culture auprès des citoyens de l'arrondissement. Il y aura présentation de spectacles de musique gratuits dans le kiosque du parc. Environ 300 personnes sont attendues à chacune de ces présentations.

« Série ciné-parc » (7 juillet 2015 - parc Jean-Duceppe, 14 juillet 2015 - parc Lafond, 21 juillet 2015 - parc Maisonneuve, 28 juillet 2015 - parc de la Petite-Italie)

Cet événement est offert par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie; il s'agit d'une série de projections de films en plein air. Ces projections sont gratuites. Environ 500 personnes y sont attendues.

« Spectacles série jeunesse à la place Shamrock » (8, 15 et 22 juillet 2015 - place Shamrock)

Cette année, la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie offre une nouvelle série jeunesse sur la place Shamrock. De drôles de musiciens ainsi que des tours humaines sauront surprendre et émerveiller les tout-petits du quartier. Près de 200 personnes sont attendues à chaque représentation.

« Théâtre La Roulotte » (13 juillet 2015 - parc Père-Marquette et 20 juillet 2015 - parc Beaubien)

Cet événement offre des activités organisées par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en collaboration avec le Service de la qualité de vie. Environ 300 personnes sont attendues à chacune de ces présentations.

« Jeux de la rue » (18 juillet 2015 - parc Père-Marquette, 25 juillet ou 8 août 2015 - parc Sainte-Bernadette)

Tandem Rosemont–La Petite-Patrie tiendra cet été des tournois de soccer et de basketball interarrondissements s'adressant aux jeunes de 12 à 24 ans du quartier qui souhaitent représenter l'arrondissement. De l'animation et des remises de prix sont prévues à chaque journée de tournoi pour les 800 participants attendus.

« Défi triple jeux » (18 ou 19 juillet 2015 - parc Beaubien)

Ce défi est organisé chaque année par Baseball Québec Région Montréal et offre à plus de 400 jeunes l'occasion de se dépasser.

« Les mercredis du parc Molson » (12 août au 14 octobre 2015 - parc Molson)

L'organisme L'Autre Marché souhaite offrir aux citoyens de l'arrondissement un moment où ils pourront découvrir chaque semaine les recettes, le savoir-faire et les bons produits des artisans d'ici tout en profitant d'un cadre d'animation riche et varié pour les petits et grands. Plus de 500 participants sont attendus chaque semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés, à l'exception des événements avec assistance payante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent faire

preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica BÉLANGER
Agente de développement

Tél : 514-872-6554
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2015-04-23

IDENTIFICATION**Dossier # :1151316003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 168 « Saint-Arsène » - Implantation de zones de SRRR sur la rue De La Roche, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, et sur la rue De Normanville, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 866,28 \$

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 15-73621, 13-70686, 14-267000, 14-78717, 13-258199, 14-213441, 12-267365
Le programme de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) vise à favoriser les résidants de l'arrondissement en permettant à ceux-ci de bénéficier d'espaces de stationnement sur rue réservé près de leur domicile.

Le programme de SRRR vise un partage équitable des places de stationnement disponibles à long terme entre les résidants détenteurs de vignettes SRRR, les résidants sans vignettes, les travailleurs et les visiteurs.

Des résidants de la rue De La Roche, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, ainsi que de la rue De Normanville, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon respectif et demandent à l'arrondissement l'instauration de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

- sur la rue De La Roche, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, d'installer 12 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h et 12 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h;

- sur la rue De Normanville, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, d'installer 10 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h et 15 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Des résidants de la rue De La Roche, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, et de la rue De Normanville, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue. Ils ont exprimé de l'intérêt pour accéder au programme d'implantation SRRR sur leur tronçon afin d'améliorer l'accessibilité à un stationnement sur rue près de leur résidence.

Pour répondre à leurs besoins en stationnement, l'arrondissement accordera un privilège de stationnement aux résidants voulant se procurer une vignette à cet effet. Par conséquent, l'implantation de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sera établie, dans une première phase, à 30 % des places légales de stationnement à long terme sur ces tronçons du secteur SRRR no 168.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation de ce secteur sont estimées à 2 866,28 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 22 places de 9 h à 23 h, et de 27 places de 16 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation. Informer les résidants de la nouvelle réglementation. Vente des vignettes par le bureau Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3915

Daniel LAFOND
Directeur

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION**Dossier # :1151316004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 59 « Hôpital Jean-Talon » - Implantation de zones de SRRR sur la rue De Lanaudière, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 580,54 \$

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 15-73629, 13-100556, 13-138805

Le programme de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) vise à favoriser les résidents de l'arrondissement en permettant à ceux-ci de bénéficier d'espaces de stationnement sur rue réservé près de leur domicile.

Le programme de SRRR vise un partage équitable des places de stationnement disponibles à long terme entre les résidents détenteurs de vignettes SRRR, les résidents sans vignettes, les travailleurs et les visiteurs.

Des résidents de la rue De Lanaudière, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon et demandent à l'arrondissement l'instauration de zones de stationnement sur rue réservé aux résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :
- sur la rue De Lanaudière, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, d'installer 13 places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h et 12 places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Des résidents de la rue De Lanaudière, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue. Ils ont exprimé de l'intérêt pour accéder au programme d'implantation SRRR sur leur tronçon afin d'améliorer l'accessibilité à un stationnement sur rue près de leur résidence.
Pour répondre à leurs besoins en stationnement, l'arrondissement accordera un privilège de stationnement aux résidents voulant se procurer une vignette à cet effet. Par conséquent,

l'implantation de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sera établie, dans une première phase, à 30 % des places légales de stationnement à long terme sur ce tronçon du secteur SRRR no 59.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation de ce secteur sont estimées à 1 580,54 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 13 places de 9 h à 23 h, et de 12 places de 16 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation. Informer les résidants de la nouvelle réglementation. Vente des vignettes par le bureau Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 868-3882

IDENTIFICATION**Dossier # :1151316005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 16 « Hôpital Santa-Cabrini » Implantation de zones de SRRR sur la rue Lemay, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 861,48 \$

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 15-80307, 13-62898, 14-87958, 14-129152, 14-258813

Le programme de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) vise à favoriser les résidents de l'arrondissement en permettant à ceux-ci de bénéficier d'espaces de stationnement sur rue réservé près de leur domicile.

Le programme de SRRR vise un partage équitable des places de stationnement disponibles à long terme entre les résidents détenteurs de vignettes SRRR, les résidents sans vignettes, les travailleurs et les visiteurs.

Des résidents de la rue Lemay, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon et demandent à l'arrondissement l'instauration de zones de stationnement sur rue réservé aux résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :
- sur la rue Lemay, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, d'installer 21 places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Des résidents de la rue Lemay, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue. Ils ont exprimé de l'intérêt pour accéder au programme d'implantation SRRR sur leur tronçon afin d'améliorer l'accessibilité à un stationnement sur rue près de leur résidence.

Pour répondre à leurs besoins en stationnement, l'arrondissement accordera un privilège de stationnement aux résidents voulant se procurer une vignette à cet effet. Par conséquent,

l'implantation de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sera établie, dans une première phase, à 32 % des places légales de stationnement à long terme sur ce tronçon du secteur SRRR no 16.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation de ce secteur sont estimées à 2 861,48 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 21 places de 9 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation. Informer les résidants de la nouvelle réglementation. Vente des vignettes par le bureau Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1151316006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 54 « Hôpital Maisonneuve-Rosemont » Implantation de zones de SRRR sur la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, ainsi que sur la rue de Bellechasse, entre la 44e Avenue et le boulevard de l'Assomption, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 702,79 \$

CONTENU

CONTEXTE

DDS 15-80323, 14-150361, 14-244769, 13-313846, 13-312005, 13-153401, 13-268111
Le programme de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) vise à favoriser les résidants de l'arrondissement en permettant à ceux-ci de bénéficier d'espaces de stationnement sur rue réservé près de leur domicile.

Le programme de SRRR vise un partage équitable des places de stationnement disponibles à long terme entre les résidants détenteurs de vignettes SRRR, les résidants sans vignettes, les travailleurs et les visiteurs.

Des résidants de la rue Lemay et du boulevard de l'Assomption, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, ainsi que de la rue de Bellechasse, entre la 44^e Avenue et le boulevard de l'Assomption, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon et demandent à l'arrondissement l'instauration de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :
- sur la rue Lemay, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, d'installer 19 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h;
 - sur le boulevard de l'Assomption, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, d'installer 15 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h;

- sur la rue de Bellechasse, entre la 44^e Avenue et le boulevard de l'Assomption, d'installer 5 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Des résidants de la rue Lemay et du boulevard de l'Assomption, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, et de la rue de Bellechasse, entre la 44^e Avenue et le boulevard de l'Assomption, éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue. Ils ont exprimé de l'intérêt pour accéder au programme d'implantation SRRR sur leur tronçon afin d'améliorer l'accessibilité à un stationnement sur rue près de leur résidence.

Pour répondre à leurs besoins en stationnement, l'arrondissement accordera un privilège de stationnement aux résidants voulant se procurer une vignette à cet effet. Par conséquent, l'implantation de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sera établie, dans une première phase, à 32 % des places légales de stationnement à long terme sur la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption, et à 50 % sur la rue de Bellechasse dans l'agrandissement du secteur SRRR no 54.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation de ce secteur sont estimées à 3 702,79 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 39 places de 9 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation. Informer les résidants de la nouvelle réglementation. Vente des vignettes par le bureau Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1151316007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 123 « Jeanne-Mance » - Implantation de zones de SRRR sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, ainsi que sur la rue Saint-Zotique Ouest, entre les avenues du Parc et de l'Esplanade, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 429,68 \$

CONTENU

CONTEXTE

DDS 15-85839, 14-50691, 14-55608, 14-65960

Le programme de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) vise à favoriser les résidants de l'arrondissement en permettant à ceux-ci de bénéficier d'espaces de stationnement sur rue réservé près de leur domicile.

Le programme de SRRR vise un partage équitable des places de stationnement disponibles à long terme entre les résidants détenteurs de vignettes SRRR, les résidants sans vignettes, les travailleurs et les visiteurs.

Des résidants de la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, ainsi que de la rue Saint-Zotique Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon et demandent à l'arrondissement l'instauration de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

- sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, d'installer 5 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h;
- sur la rue Saint-Zotique Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, d'installer 1 place de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, et d'installer 3 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h;
- sur la rue Saint-Zotique Ouest, entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue de l'Esplanade, d'installer 3 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Des résidants de la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, et de la rue Saint-Zotique Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue. Ils ont exprimé de l'intérêt pour accéder au programme d'implantation SRRR sur leur tronçon afin d'améliorer l'accessibilité à un stationnement sur rue près de leur résidence.

Pour répondre à leurs besoins en stationnement, l'arrondissement accordera un privilège de stationnement aux résidants voulant se procurer une vignette à cet effet. Par conséquent, l'implantation de zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sera établie, dans une première phase, à 30 % des places légales de stationnement à long terme sur la rue Jeanne-Mance et la rue Saint-Zotique Ouest dans l'agrandissement du secteur SRRR no 123.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation de ce secteur sont estimées à 3 429,68 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 6 places de 9 h à 23 h, et de 6 places de 16 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation. Informer les résidants de la nouvelle réglementation. Vente des vignettes par le bureau Accès Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957

Télécop. : 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 868-3882

IDENTIFICATION**Dossier # :1151316008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 123 - Rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest - Augmentation du nombre de places et prolongation de la plage horaire des zones de SRRR jusqu'à 23 h - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 069,09 \$

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 14-247665, DDS 15-8190

Des résidents de la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, éprouvent des problèmes à stationner sur leur tronçon au retour du travail. Ils demandent que nous prolongions la plage horaire des zones SRRR existantes ainsi que l'ajout de quelques places SRRR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

- sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, de remplacer la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, de 3 places, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, face au 6658, et de prolonger la plage horaire des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), situées face au 6610 et au 6550, jusqu'à 23 h;

- sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté est, d'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h, de 3 places, face au 6665, et de prolonger la plage horaire des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), situées face au 6607 et au 6529, jusqu'à 23 h.

JUSTIFICATION

Les résidents de la rue Jeanne-Mance éprouvent de la difficulté à stationner sur leur rue surtout au retour du travail ainsi que les fins de semaine. La présence de nouveaux restaurants, de lieux de cultes, ainsi que l'utilisation de véhicules en libre partage par des résidents et des visiteurs font en sorte que le stationnement est difficile pour les résidents.

Ainsi, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'ajout de 3 places de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) ainsi que des ajustements aux plages horaires existantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'installation pour ces modifications sont estimées à 2 069,09 \$ par la Division du marquage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 3 places de 16 h à 23 h, du lundi au vendredi et de 9 h à 23 h, les samedis et dimanches, perte de 3 places de 16 h à 23 h, et perte de 14 places de 21 h à 23 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après les modifications à la signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Frédérique PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-04-16

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogation à l'article 341 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et à l'article 17 du Règlement sur les clôtures (RCA-27) - Autorisation de construction d'une piscine creusée à 0,28 m et plus, de la limite de propriété adjacente au lot 2 787 033, et à l'installation d'une clôture à moins de 1 m de la piscine, pour le bâtiment situé au 6605, 27e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau de la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 24 mars 2015, relativement à une construction dans une cour et à l'implantation d'une clôture, afin d'autoriser la construction d'une piscine creusée à 0,28 m et plus, de la limite de propriété adjacente au lot 2 787 033, telle qu'illustrée au certificat de localisation en pièce jointe du présent sommaire, et l'installation d'une clôture à moins de 1 m de la piscine, pour le bâtiment situé au 6605, 27^e Avenue.

Cette demande fait suite à un avis de non-conformité, envoyé par la Ville de Montréal au requérant, relativement à la construction d'une piscine creusée dans la cour arrière. En effet, suite à l'émission du certificat d'autorisation N° 3000326424-13, le requérant a fait une erreur de calcul dans la localisation de la piscine. Par conséquent, la piscine a été construite à 0,28 m et plus de la limite de la propriété, mais à plus de 1 m de la clôture voisine située sur le lot 2 787 033.

Les dispositions relatives à une construction dans les cours et à une clôture peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Certificat d'autorisation N° 3000326424-13

DESCRIPTION

L'objet des dérogations vise à régulariser la construction d'une piscine, qui a été réalisée dans le cadre du certificat d'autorisation N° 3000326424-13, telle qu'illustrée en pièce jointe, et à permettre la construction d'une clôture sur le terrain situé au 6605, 27^e Avenue, à moins de 1 m de la piscine.

Cette piscine n'est pas conforme à l'article 341 du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), puisqu'elle ne respecte pas la distance minimale de 1 m prescrite entre la limite d'une propriété et une piscine.

L'implantation d'une clôture sur la propriété située au 6605, 27^e Avenue serait non conforme à l'article 17 du Règlement sur les clôtures (RCA-27), puisqu'elle devrait être implantée à moins de 1 m de la piscine dû à la localisation de cette dernière.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques estime que la présente demande de dérogation mineure est justifiée, et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, en considérant les éléments suivants :

- pour ce conformer à la réglementation, une partie importante de la piscine creusée devrait être démolie, ce qui cause un préjudice sérieux au requérant relativement à la taille de la dérogation;
- les dérogations sont dues à une erreur de calcul lors du creusage effectué, de bonne foi, et réalisé dans le cadre d'un certificat d'autorisation émis;
- malgré les dérogations demandées, la piscine est conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., c. S-3.1.02, a. 1, 2^e al.);
- la localisation de la piscine ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires de l'immeuble voisin et de leurs droits de propriété, comme en témoigne l'affidavit signé par un des propriétaires, dont vous trouverez copie jointe au présent sommaire;
- la dérogation sollicitée répond aux 2 grands principes énoncés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à savoir qu'il doit y avoir un préjudice réglementaire sérieux pour le demandeur, et qu'il ne doit pas y avoir une perte de la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;
- la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la séance du 14 avril 2015, le CCU a émis un avis favorable à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
À la suite de vérifications, et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier

attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refus de plans plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacement des portes et fenêtres - Bâtiment situé aux 3577, 3579 et 3581, rue Dandurand - Demande de permis 3000962282

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé aux 3577, 3579 et 3581, rue Dandurand. Le bâtiment est situé dans un secteur significatif à normes SS-A, et des travaux non conformes à des dispositions normatives doivent être approuvés, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), articles 91, 106 et 674.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à remplacer, dans les mêmes ouvertures, l'ensemble des fenêtres et des portes localisées au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble. Les fenêtres proposées sont de modèle à battants.

Après avoir étudié les documents fournis par le requérant, la Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande, en considérant les critères énoncés aux articles 91, 106 et 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) :

Article 91

Un parement, un couronnement, une ouverture, un avant-corps et une saillie d'un bâtiment doivent être maintenus en bon état. Ils peuvent être transformés, si les éléments remplacés prennent la forme et l'apparence d'origine.

Article 106

Les travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment, de transformation, de restauration ou de remplacement d'une caractéristique architecturale **non conformes aux sections II et III du présent chapitre doivent être approuvés conformément au titre VIII, selon les critères énoncés à la section V du présent chapitre.**

Article 674

Les critères d'aménagement, d'architecture et de design applicables aux fins de l'émission d'un permis pour un projet visé à l'article 671 sont les suivants :

- 1^o conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales, en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- 2^o qualités d'intégration du projet sur le plan architectural;
- 3^o efficacité des éléments visant à réduire les effets d'ombre et de vent;
- 4^o efficacité et qualité d'intégration des éléments visant à minimiser les impacts sur le milieu d'insertion, quant à la circulation des véhicules et des piétons;
- 5^o capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- 6^o capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation une recommandation défavorable, lors de la séance du 14 avril 2015.

JUSTIFICATION

Après avoir analysé le projet réalisé, la Direction du développement du territoire et des études techniques a évalué et traité cette demande de permis, quant au respect de la réglementation et du contexte urbain du quartier environnant. La Direction n'est pas favorable aux modifications proposées pour les raisons suivantes :

- les travaux proposés, en façade, dérogent au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 91. Les portes et les fenêtres à battants proposées ne prennent pas la forme et l'apparence des composantes d'origine du bâtiment;

- le requérant a également été informé par écrit, le 18 février 2015, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, que les modèles de portes et de fenêtres à battants proposés ne reprenaient pas la forme et l'apparence des composantes d'origine du bâtiment. A cet effet, une copie des plans d'origine du bâtiment, illustrant les modèles de fenêtres à guillotine, subdivisées 50-50, et de portes, déposés à l'époque de construction, ont été également transmis;

- de plus, le requérant a été informé, par écrit, le 27 février 2015, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, que sa proposition révisée de fenêtres à battants, à « effet guillotine », ne reprenait pas la composition des fenêtres d'origine. Cependant, il a été également mentionné au requérant que des fenêtres à auvent, subdivisées 50-50, pourraient être acceptables, et auraient pu répondre à sa préoccupation d'obtenir un maximum de ventilation naturelle.

Le requérant a été informé de la recommandation défavorable émise par le CCU. Il désire maintenir sa proposition initiale. Par conséquent, la Direction du développement du territoire et des études techniques achemine le dossier au conseil d'arrondissement pour décision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco TREMBLAY
Architecte - Planification

Tél : 514 868-3886
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Premier projet de résolution en vue d'autoriser une épicerie de 300 m ² dans un nouveau local commercial situé au 4093, rue Molson, pour le bâtiment situé au 2600, rue William-Tremblay, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du redéveloppement du site des anciens ateliers Angus, la Société de développement Angus (SDA) souhaite aménager 3 locaux commerciaux, dans la partie sud-ouest du bâtiment vacant, d'un étage, adossé au mur d'enceinte du Locoshop, localisé entre les rues Molson et André-Laurendeau. Un des établissements est une boulangerie, Mamie Clafoutis; le local prévu pour l'aménagement de ce commerce possède une superficie de 241 m².

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), eu égard, notamment, à la superficie autorisée pour l'usage « épicerie », qui est actuellement limité à 200 m². Le projet est admissible à une évaluation, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0071 - Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Aménagement de 3 locaux commerciaux - Bâtiment situé aux 4091, 4093 et 4095, rue Molson - Demande de permis 3000894333.

DESCRIPTION

Un des 3 nouveaux établissements est la boulangerie Mamie Clafoutis. Le local prévu pour l'aménagement de ce commerce possède une superficie de de 241 m², avec une terrasse extérieure d'une superficie de 103 m². Comme ce type de commerce est associé à l'usage « épicerie », l'article 677.23 du règlement limite sa superficie à 200 m², et permet un maximum de 12 places assises à l'intérieur, et ne permet pas l'aménagement d'une terrasse extérieure.

Présentation du dossier devant le comité consultatif d'urbanisme

Le dossier a été présenté à la séance du CCU du 14 avril 2015 et a reçu un avis favorable.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la demande, qui vise à permettre une épicerie d'une superficie maximale de 300 m² ainsi qu'une terrasse extérieure d'une superficie maximale de 150 m², pour les raisons suivantes :

- l'ensemble des interventions permettra de créer de l'animation à l'intérieur de l'îlot du site du Locoshop;
- les terrasses et la place polyvalente extérieure permettront l'animation et l'appropriation du site par les usagers du secteur Angus;
- l'augmentation de la superficie de la boulangerie-restaurant à 300 m² n'aura pas d'impact significatif en terme d'achalandage sur le commerce;
- l'évolution et l'augmentation du nombre de logements et d'emplois dans le secteur Angus induisent une demande en commerces de proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 04/05/15
Affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique : 19/05/15
Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique : 19/05/15
Assemblée publique : 01/06/15
Adoption par le conseil d'un deuxième projet de résolution : 01/06/15
Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : 09/06/15
Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 06/07/15
Émission du certificat d'occupation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Gisèle BOURDAGES
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4920
Télécop. : 514 868-3918

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses (RCA-120)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie travaille en collaboration avec la Direction des transports, les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal et la Société Logique, afin que les cafés-terrasses situés sur le domaine public soient sécuritaires et plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Cette démarche s'inscrit en lien avec la Politique municipale d'accessibilité universelle. Ce projet de règlement fait suite aux recommandations de ce groupe de travail et répond aux différentes plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse relativement aux problèmes d'accessibilité des cafés-terrasses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose d'interdire tout café-terrasse sur le domaine public implanté en terrasse, s'il occupe en tout ou en partie le trottoir, sauf s'il borde la place du Marché-du-Nord. En effet, dans le cas du marché Jean-Talon, les citoyens circulent dans la rue et les commerçants occupent en tout ou en partie le trottoir à des fins de terrasse et d'étalage de produits. Un café-terrasse implanté en terrasse est situé entre le bâtiment et le passage pour piéton.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet de règlement puisqu'il conserve, sur le trottoir, un corridor de circulation rectiligne et continu, permettant ainsi aux personnes en mobilité réduite de circuler plus facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).
À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h (RCA-119)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279-42), l'arrondissement souhaite modifier le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), afin d'améliorer la qualité de vie des résidents tout en permettant aux établissements de divertissement d'opérer. En effet, depuis quelques années, nous assistons à la transformation d'anciennes tavernes en bars plus ouverts sur leur milieu. Cette transformation contribue au dynamisme de l'arrondissement, mais apporte des nuisances au voisinage. La modification réglementaire proposée permet de les atténuer.

De plus, nous souhaitons transférer une disposition de ce règlement, concernant l'interdiction d'avoir une salle de spectacle, une salle de danse, une salle de réception ou une salle de production adjacente à un logement, dans le Règlement d'urbanisme 01-279, afin d'avoir la possibilité de déroger à cette obligation par la procédure du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), lorsque le contexte le permet. Tout projet de dérogation autorisé en vertu d'un PPCMOI, concernant cette disposition, sera assujéti à une consultation publique et au processus d'approbation référendaire, tels qu'exigés par la Loi sur l'aménagement et urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Dans le cadre de ce processus, l'arrondissement pourra imposer toute condition qu'il jugera nécessaire, notamment concernant l'insonorisation du local, pour que le projet soit acceptable pour son milieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1140963070 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42).

DESCRIPTION

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) exige que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre

23 h et 7 h. De plus, la disposition, concernant l'interdiction d'avoir une salle de spectacle, une salle de danse, une salle de réception ou une salle de production adjacente à un logement, sera déplacé dans le Règlement d'urbanisme 01-279.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études technique recommande l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) puisqu'il permettra de réduire les nuisances reliées à la présence d'un établissement de divertissement à proximité de résidences, tout en améliorant la qualité de vie des résidents et en permettant aux établissements de divertissement d'opérer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
Charte de la ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et études techniques

Tél : 514 868-3882

Télocop. : 868-3918

Télocop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » (RCA-6-6)

CONTENU

CONTEXTE

Avec les années, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) s'est aperçue de certaines lacunes dans le Règlement régissant la démolition d'immeubles qu'elle souhaite corriger, afin de faciliter son application. En effet, les documents déposés par les requérants sont souvent incomplets et leur qualité est inégale. Cette situation allonge le délai de traitement de certains dossiers et complexifie leur analyse. Pour cette raison, la DDTET souhaite préciser les documents minimales requis, lors de la demande de démolition, dans le règlement.

De plus, certaines dispositions du règlement sont imprécises et méritent d'être mieux définies, afin d'éviter les problèmes d'interprétation.

Finalement, les amendes pour la démolition d'un immeuble doivent être impérativement augmentées puisque le coût de la demande de certificat d'autorisation de démolition est actuellement supérieure à l'amende minimale prévue au règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont apportées au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) :

- certaines définitions sont précisées et corrigées;
- les documents requis pour la demande d'autorisation de démolition sont précisés;
- le montant et la méthode d'exécution de la garantie monétaire sont précisés;
- les amendes sont augmentées.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Puisque le projet de Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeuble (RCA-6) a pour objectifs d'établir des règles plus claires et de corriger certaines lacunes au règlement actuel, la Direction du développement du territoire recommande son adoption.

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le projet a été présenté aux membres du CCU, lors de sa séance du 14 avril 2015 et a reçu une recommandation favorable (voir note additionnelle).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 4 mai 2015

Adoption du règlement - 1^{er} juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.R.Q., c. A-19.1);

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION**Dossier # :1151307006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0068

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2015 la résolution CA15 26 0068 ayant pour objet le refus de l'autorisation de l'usage conditionnel « garderie » à l'endroit de l'immeuble sis au 6764, avenue Papineau.

Cette résolution était cependant entachée d'une erreur d'écriture du fait que celle-ci ne comprenait pas les motifs à la source du refus du conseil d'arrondissement, une condition requise en vertu de l'article 145.34 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), bien que le dossier décisionnel produit par la Direction du développement du territoire et des études techniques consignait sans équivoque le dispositif d'un tel refus.

Compte tenu de ce qui est ici énoncé, Il y a lieu d'apporter les correctifs nécessaires.

À cet égard, l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), « LCV » ci-après, constitue un instrument juridique approprié, puisqu'il habilite le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par l'instance compétente.

L'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) stipule en outre que le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal.

Par conséquent, un procès-verbal de correction a été dressé et signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 1er avril 2015 pour assurer la conformité juridique et administrative de la résolution initialement adoptée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0068

DESCRIPTION

Dépôt d'un procès-verbal relatif à la résolution CA15 26 0068.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leur connaissance, les signataires du présent dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick MARTEL
Secrétaire-recherchiste

Tél : 872-9490
Télécop. : 868-3804

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064